

Strasbourg, le 31.10.05
pc-cp\space\documents\pc-cp (2004) 6 - e

PC-CP (2005) 25

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DES MINISTRES

SPACE I

(STATISTIQUE PÉNALE ANNUELLE DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Enquête 2004

PROJET – NON DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ (VERSION DU 31 OCTOBRE 2005)

de

Marcelo F. Aebi
Université de Lausanne et Université Autonome de Barcelone
(Suisse/Espagne)

Statistique pénale annuelle du Conseil de l'Europe SPACE I : Enquête 2004 sur les populations carcérales

par Marcelo F. Aebli

Les données SPACE I publiées dans ce document ont été obtenues à l'aide d'un questionnaire révisé (Document PC-CP (2004) 11 final). Le principal objectif de cette révision était d'y inclure certaines questions destinées à clarifier précisément ce qui est comptabilisé dans les statistiques de chaque pays. Les réponses aux questions figurent dans les tableaux 1.5 et 15.2 et permettent de réaliser des comparaisons transnationales des taux de la population carcérale de manière rigoureuse, étant donné que les catégories comprises dans le nombre total de détenus varie d'un pays à l'autre. Il en va de même pour les comparaisons transnationales de décès et de suicides dans les établissements pénitentiaires ainsi que parmi le personnel de ces établissements.

Les chiffres des populations carcérales (stock) reflètent la situation au 1^{er} **Septembre 2004**, tandis que le flux d'entrées, le nombre total de jours passés dans les établissements pénitentiaires et les incidents (évasions, décès et suicides) se rapportent à l'année **2003**.

Trente-six États membres ont répondu à l'enquête 2004 de SPACE I. La réponse de l'Andorre est arrivée après la publication du document final et n'y figure donc pas. Les États membres suivants n'ont pas répondu à l'Enquête : l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la Géorgie, la Grèce, l'Irlande, Malte, le Portugal, la Fédération de Russie et la Serbie-Monténégro. Pour certains de ces pays, nous avons indiqué des renseignements sur la situation de leurs établissements pénitentiaires dans une annexe au Tableau 1.

I. LES POPULATIONS CARCÉRALES

I.1. État des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004

La situation des populations carcérales à une date précise (statistiques de stock) est décrite dans onze tableaux et quatre tableaux additionnels.

Tableau 1. Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004

- (a) Nombre total de détenus (y compris les « prévenus ») ;
- (b) Taux de la population carcérale pour 100.000 habitants : nombre de détenus (y compris les prévenus) présents au 1^{er} Septembre 2004 comparé au nombre d'habitants à la même date (compte tenu des données disponibles, nous avons pris en compte le nombre d'habitants au 1er janvier 2004). Cet indicateur est parfois appelé « taux de détention » ou « taux de détenus » ou « taux d'emprisonnement » mais ces termes sont ambigus. En conséquence, le Conseil de l'Europe a adopté le terme « taux de la population carcérale. »
- (c) Capacité d'accueil des établissements pénitentiaires : nombres de places disponibles dans les établissements pénitentiaires ;
- (d) Densité carcérale pour 100 places : nombre de détenus (y compris les prévenus) comparé au nombre de places disponibles dans les établissements pénitentiaires.

Le Tableau 1 est complété par quatre tableaux additionnels :

Tableau 1,2. Situation des établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004 par taux de détention décroissant

Dans ce tableau, les pays sont classés selon leurs taux de la population carcérale au 1^{er} septembre 2004

Tableau 1,3. Évolution des populations carcérales entre 1999 et 2004

¹ Docteur en criminologie. Professeur de Criminologie à l'Université de Lausanne et à l'Université Autonome de Barcelone.

Ce tableau rend compte du nombre total de détenus (y compris les prévenus) et du taux de la population carcérale pour 100.000 habitants au 1^{er} Septembre 2000, 2001, 2003, and 2004. Les données sont tirées des enquêtes correspondantes de SPACE I.

Le tableau rend également compte de l'évolution (en pourcentage) du taux de la population carcérale entre 2000 et 2004 ainsi qu'entre 2003 et 2004.

Tableau 1,4. Taux d'accroissement et de décroissance des populations carcérales au cours des douze derniers mois (2003-2004)

Ce tableau rend compte de l'évolution des taux de la population carcérale entre 2003 et 2004. Les pays sont classés en trois catégories en fonction de l'accroissement ou de la décroissance de leurs taux de la population carcérale entre le 1^{er} septembre 2003 et le 1^{er} septembre 2004 :

- (a) *Accroissement supérieur à 5 % ;*
- (b) *Évolution comprise entre -5 % et +5 % ;*
- (c) *Décroissance supérieure à 5 %.*

Tableau 1,5. Catégories comptabilisées dans le nombre total de détenus

L'objectif de ce tableau consiste à préciser quelles sont les catégories de personnes privées de liberté à être comptabilisées dans le nombre total de détenus. Le Tableau comporte les réponses (Oui ou Non) aux questions suivantes :

Le nombre total de détenus comprend-il les catégories suivantes?

- (a) *Personnes détenues dans des locaux ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire (postes de police, locaux ne dépendant pas du ministère de la Justice, isolateurs ou « slizos » de la police ou locaux analogues) ;*
- (b) *Personnes détenues dans des établissements pour jeunes délinquants ;*
- (c) *Personnes détenues dans des établissements pour toxicomanes ;*
- (d) *Détenus malades mentaux détenus dans des établissements ou hôpitaux psychiatriques ;*
- (e) *Demandeurs d'asile ou étrangers en situation irrégulière en détention administrative ;*
- (f) *Personnes purgeant leur peine sous surveillance électronique.*

Le Tableau 1.5 révèle que les catégories comprises dans le nombre total de détenus varient d'un pays à l'autre. En conséquence, les comparaisons internationales des taux de la population carcérale, comme dans le Tableau 2.1, posent un certain nombre de problèmes qu'il ne faut pas négliger lors de l'utilisation du Tableau.

Tableau 2. Structure d'âge des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004

- (a) *Âge médian de la population carcérale (y compris les prévenus) à la date des statistiques ;*
- (b) *Âge moyen de la population carcérale (y compris les prévenus) à la date des statistiques ;*
- (d) *Détenus âgés de moins de 18 ans (y compris les prévenus) : effectifs et pourcentage ;*
- (d) *Détenus âgés de 18 à 21 ans (y compris les prévenus) : effectifs et pourcentage.*

Tableau 3. Femmes détenues et détenus étrangers au 1^{er} septembre 2004

- (a) *Femmes détenues (y compris les prévenues) : effectifs et pourcentage ;*
- (b) *Détenus étrangers (y compris les prévenus) : effectifs et pourcentage.*

Tableau 4. Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

- (a) *Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) ;*
- (b) *Détenus déclarés coupables mais non encore condamnés ;*
- (c) *Détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou se trouvant dans les délais légaux pour le faire ;*
- (d) *Détenus condamnés (décision définitive) ;*
- (e) *Autres cas ;*
- (f) *Total.*

Tableau 5. Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages et taux)

Nous proposons quatre indicateurs afin de comparer la situation des différentes populations :

- (a) *Pourcentage de détenus n'ayant pas fait l'objet de condamnation définitive au 1^{er} septembre 2004 (indice souvent appelé, de façon imprécise, « pourcentage de détenus non déclarés coupables ») :* nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive au 1^{er} septembre 2004 exprimé en pourcentage du nombre total de détenus à la même date ;
- (b) *Taux de détenus n'ayant pas fait l'objet de condamnation définitive pour 100.000 habitants au 1^{er} septembre 2004 :* nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet de condamnation définitive au 1^{er} septembre 2004 comparé au nombre d'habitants à la même date – exprimé pour 100.000 habitants.

Pour le calcul des indicateurs (a) et (b), le nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive est obtenu en additionnant les colonnes (a), (b), (c) et (e) du Tableau 4. *Cependant, quand la rubrique (c) « détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire » du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles ### sans autre précision ###, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (d) « détenus condamnés (condamnation définitive). »* Dans ce cas, les deux indicateurs figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec précaution.

- (c) *Pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) au 1^{er} septembre 2004 :* nombre de détenus non jugés (pas encore déclarés coupables) au 1^{er} septembre 2004, exprimé en pourcentage du nombre total de détenus à la même date ;
- (d) *Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100.000 habitants au 1^{er} septembre 2004 :* nombre de détenus non jugés (pas encore déclarés coupables) au 1^{er} septembre 2004 rapporté au nombre d'habitants à la même date – exprimé pour 100.000 habitants.

Pour le calcul des indicateurs (c) et (d), seuls sont pris en considération les détenus comptabilisés sous la rubrique (a) « *détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)* » du Tableau 4. Cependant, quand la rubrique (b) « *détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés* » du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles ### sans autre précision ###, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (a) « *détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)*. » Dans ce cas, les deux indicateurs figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec précaution.

Tableau 6. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

Tableau 7 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Les tableaux 6 et 7 rendent compte de la répartition des détenus ayant été définitivement condamnés – rubrique (d) du tableau 4 – d'après l'infraction principale pour laquelle ils ont été déclarés coupables. Ils sont répartis selon les catégories suivantes :

- (a) *Détenus condamnés pour homicide (y compris les tentatives) ;*
- (b) *Détenus condamnés pour coups et blessures volontaires ;*
- (c) *Détenus condamnés pour viol ;*
- (d) *Détenus condamnés pour vol avec violence ;*
- (e) *Détenus condamnés pour d'autres types de vols ;*
- (f) *Détenus condamnés pour des infractions en matière de stupéfiants ;*
- (g) *Détenus condamnés pour d'autres infractions ;*
- (h) *Total.*

Tableau 8. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

Tableau 9. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Les tableaux 8 et 9 rendent compte de la répartition des détenus ayant été définitivement condamnés – rubrique (d) du tableau 4 – d'après la longueur de la peine qui leur a été imposée. Ils sont répartis selon les catégories suivantes :

- (a) *Détenus condamnés à une peine de moins d'un mois ;*

- (b) *Détenus condamnés à une peine comprise entre un mois et moins de trois mois ;*
- (c) *Détenus condamnés à une peine comprise entre trois mois et moins de six mois ;*
- (d) *Détenus condamnés à une peine comprise entre six mois et moins d'un an ;*
- (e) *Détenus condamnés à une peine comprise entre un an et moins de trois ans ;*
- (f) *Détenus condamnés à une peine comprise entre trois ans et moins de cinq ans ;*
- (g) *Détenus condamnés à une peine comprise cinq ans et moins de dix ans ;*
- (h) *Détenus condamnés à une peine comprise entre dix ans et moins de vingt ans ;*
- (i) *Détenus condamnés à une peine de vingt ans et plus ;*
- (j) *Détenus condamnés à la réclusion à perpétuité ;*
- (k) *Détenus condamnés à mort.*

Tableau 10. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages cumulés)

Ce tableau présente la répartition, exprimée en pourcentages cumulés, des détenus ayant été définitivement condamnés – rubrique (d) du tableau 4 – d'après la longueur de la peine qui leur a été imposée. Ils sont répartis selon les catégories suivantes :

- (a) *Pourcentage de détenus condamnés à moins d'un an ;*
- (b) *Pourcentage de détenus condamnés à un an et plus (peine à durée déterminée) ;*
- (c) *Pourcentage de détenus condamnés à trois ans et plus (peine à durée déterminée) ;*
- (d) *Pourcentage de détenus condamnés à cinq ans et plus (peine à durée déterminée) ;*
- (e) *Pourcentage de détenus condamnés à dix ans et plus (peine à durée déterminée) ;*
- (f) *Pourcentage de détenus condamnés à des peines à durée déterminée ;*
- (f) *Pourcentage de détenus condamnés à la réclusion à perpétuité ;*
- (g) *Pourcentage de détenus condamnés à mort.*

Tableau 11. Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) à moins d'un an selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Ce tableau présente la répartition, exprimée en pourcentages, des détenus condamnés à moins d'un an selon la longueur de la peine qui leur a été imposée. Ils sont répartis selon les catégories suivantes :

Ce tableau présente la répartition des condamnations à moins d'un an, imposées aux détenus déclarés coupables. Sous chaque rubrique, nous indiquons le pourcentage de détenus (condamnés à moins d'un an) qui ont été condamnés à :

- (a) *une peine de moins d'un mois ;*
- (b) *une peine comprise entre un mois et moins de trois mois ;*
- (c) *une peine comprise entre trois mois et moins de six mois ;*
- (d) *une peine comprise entre six mois et moins d'un an.*

I.2. Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2003

Les Tableaux 12 à 15.2 rendent compte du nombre d'entrées en établissement pénitentiaire (statistiques de flux), des durées de détention, du nombre d'évasions et de décès qui se sont produits dans les établissements pénitentiaires durant l'année 2003.

Tableau 12. Flux d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003

- (a) *Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003. Cet indicateur est habituellement connu sous la dénomination « flux d'entrées » ;*
- (b) *Taux d'entrées en établissements pénitentiaires pour 100.000 habitants : nombre d'entrées pour 2003, rapporté au nombre d'habitants durant la période considérée (compte tenu des données disponibles, nous avons utilisé le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2004) ;*
- (c) *Entrées avant condamnation définitive : effectif et pourcentage.*

Le concept d'entrée en établissements pénitentiaires comprend toutes les entrées qui ne correspondent pas aux situations suivantes.

- Entrée à la suite d'un transfert d'un établissement pénitentiaire vers un autre ;
- Entrée à la suite de la sortie du détenu d'un établissement pénitentiaire en vue de comparaître devant une autorité judiciaire (juge d'instruction, tribunal de jugement, etc.) ;
- Entrée à la suite d'un congé pénitentiaire ou d'une permission de sortie ;
- Entrée à la suite d'une évasion, après l'arrestation par la police.

On ne comptabilise pas ici le nombre d'individus mais le nombre d'événements (les entrées). Une même personne peut faire l'objet de plusieurs entrées durant la même année à propos de la même affaire. C'est le cas, par exemple, d'un individu placé en détention provisoire au cours de l'année n (première entrée), libéré par le juge d'instruction en cours d'instruction, jugé en tant que prévenu libre par un tribunal, déclaré coupable et condamné à une peine privative de liberté supérieure à la durée de la détention provisoire déjà effectuée et réincarcéré, la même année n, pour purger le reliquat de la peine (deuxième entrée). A fortiori, une même personne peut faire l'objet de plusieurs entrées en établissements pénitentiaires pour des affaires différentes au cours d'une même année.

Sous la rubrique (c) on ne comptabilise que les entrées de personnes non jugées (pas encore de décision du tribunal) ou déclarées coupables mais non encore condamnées ou condamnées ayant utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire. Ces données se confondent donc en partie avec les entrées comptabilisées sous la rubrique (a). Elles comprennent bien évidemment les entrées en détention provisoire.

Tableau 13.1. Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de journées de détention

- (a) Nombre total de journées de détention en 2003 ;
- (b) Nombre moyen de détenus en 2003 : $b = a / 365$;
- (c) Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003 (flux d'entrées) = rubrique (a) du Tableau 12 ;
- (d) Indicateur de la durée moyenne de détention (D) exprimé en mois : quotient du nombre moyen de détenus en 2003 (P) par le flux d'entrées au cours de cette période (E), multiplié par 12 (mois) :
 $D = 12 (P / E)$

Les données sous la rubrique (a) correspondent au nombre total de journées de détention effectuées par l'ensemble des personnes ayant passé au moins une journée en détention au cours de l'année de référence (2003). Il peut s'agir du temps passé en détention provisoire ou du temps correspondant à l'exécution d'une peine privative de liberté, voire du temps passé en détention pour d'autres raisons (détention pour non-paiement d'une amende, par exemple). Aucune distinction n'est faite ici entre ces différentes catégories. Ce type de données est généralement préparé par les services en charge des questions budgétaires. Elles servent à calculer le coût moyen d'une journée de détention.

En divisant le nombre de journées de détention par 365 (366 les années bissextiles), nous obtenons le « nombre moyen de détenus de l'année » ou nombre de « détenus-année » (b), qui constitue probablement le meilleur indicateur du nombre moyen de détenus présents durant l'année.

Tableau 13.2. Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de détenus

Étant donné que certains pays n'ont pas fourni de statistiques sur le nombre total de journées de détention en 2003 –rubrique (a) du Tableau 13.1– et d'autres ayant fourni des statistiques apparemment peu fiables (voir Remarques relatives au Tableau 13.1), nous avons ajouté le **Tableau 13.2 (Indicateur de la durée moyenne de la détention en 2003, basé sur le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2003)** dans lequel nous avons utilisé le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2003 pour estimer le nombre moyen de détenus au cours de cette année-là (source : SPACE 2003). Nous avons également utilisé cet indicateur pour calculer les chiffres figurant dans les tableaux 14 et 15 (taux d'évasion, taux de mortalité et taux de suicide).

Tableau 14. Évasions de détenus en 2003

Ce tableau couvre deux types d'évasions :

- (a) *Évasions de détenus (détenus déclarés coupables ou prévenus sous la garde de l'administration pénitentiaire) d'un établissement pénitentiaire fermé ou au cours de transferts administratifs (par exemple, à l'aller ou au retour du tribunal, d'un autre établissement pénitentiaire ou de l'hôpital).*

En cas d'évasion collective, le nombre d'évasions correspond au nombre de détenus concernés.

En rapportant le nombre d'évasions au nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2003 (utilisé ici pour estimer le nombre moyen de détenus) indiqué dans SPACE 2003, nous obtenons le *taux d'évasions pour 10.000 détenus* : $10.000 (a / \text{nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2003)$.

- (b) *Autres formes d'évasion (fuite ou fugue)* : Il s'agit, par exemple, d'évasions à partir d'établissements ouverts (tels que des colonies agricoles) ou en semi-liberté et d'évasions au cours d'une permission de sortie (ou d'un congé pénitentiaire) pour tout type d'établissements (y compris les établissements fermés).

Nous n'avons pas calculé de taux ici, car cela reviendrait à rapporter le nombre d'évasions (« autres formes d'évasion ») au nombre moyen de détenus sans tenir compte de la proportion de détenus placés dans des « établissements ouverts. »

Tableau 15.1. Décès en établissements pénitentiaires en 2003 (y compris les suicides)

Ce tableau comprend :

- (a) *Nombre total de décès en établissement pénitentiaire en 2003 ;*
(b) *Nombre de suicides en établissement pénitentiaire en 2003 ;*
(c) *Pourcentage de suicides sur le total des décès : $100 (b / a)$*

En rapportant le nombre total de décès en établissement pénitentiaire (a) et le nombre de suicides en établissement pénitentiaire (b) au nombre moyen de détenus au 1^{er} septembre 2003 (utilisé ici pour estimer le *nombre moyen de détenus*) fourni dans SPACE 2003, nous obtenons deux autres indicateurs :

- (d) *Taux de mortalité pour 10.000 détenus : $10.000 (a / \text{nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2003)$*
;
(e) *Taux de suicides pour 10.000 détenus : $10.000 (b / \text{nombre total de détenus au } 1^{\text{er}} \text{ septembre } 2003)$.*

Ce tableau englobe les décès des détenus et des prévenus hospitalisés.

Tableau 15.2. Types de décès et de suicides comptabilisés dans le Table 15.1

Ce tableau a pour objet de préciser les types de suicides comptabilisés. Le Tableau comprend les réponses (Oui ou Non) aux questions suivantes :

- (a) *Les données comprennent-elles les décès ou suicides des détenus hospitalisés?*
(b) *Les données comprennent-elles les décès ou suicides des détenus en dehors d'un établissement pénitentiaire?*

II. LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

La présentation du personnel pénitentiaire fait l'objet de six tableaux :

Tableau 16. Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires

Tableau 17. Personnel travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps

Tableau 18. Personnel travaillant à plein temps ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (effectifs)

Tableau 19. Personnel travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (pourcentage)

Dans les Tableaux 16 à 19, nous nous intéressons à la situation du personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004. Le personnel est classé dans les catégories suivantes :

- (a) *Total*
- (b) *Direction : Personnel de direction ;*
- (c) *Surveillance : Personnel de surveillance, à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé sous la rubrique (b) ;*
- (d) *Traitement : Personnel participant au traitement (y compris le personnel médical, les psychologues, les travailleurs sociaux, les enseignants / éducateurs, etc.), à l'exclusion de personnel déjà comptabilisé sous la rubrique (b) ou (c) ;*
- (e) *Ateliers : Personnel responsable des ateliers et de la formation professionnelle, à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé sous la rubrique (b), (c) ou (d) ;*
- (f) *Personnel administratif : Personnel administratif, à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé sous la rubrique (b), (c), (d) ou (e).*
- (g) *Autres personnels.*

L'objectif de ces Tableaux est de comptabiliser l'ensemble des membres du personnel des établissements pénitentiaires qui dépendent des autorités pénitentiaires. On a demandé d'exclure les personnes travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas des autorités pénitentiaires (dans certains pays, c'est le cas des médecins, enseignants et employés chargés de la surveillance du périmètre des établissements). Ce personnel est comptabilisé au Tableau 20. On a également demandé d'exclure le personnel ne travaillant pas dans des établissements pénitentiaires mais affecté à la direction centrale de l'administration pénitentiaire ou aux directions régionales ou travaillant dans les lieux de stockage du matériel (produits alimentaires et équipement divers). Ce personnel est également comptabilisé dans le Tableau 20.

Il a été demandé de calculer le nombre de membres du personnel travaillant à temps partiel sur la base d'équivalents plein-temps. Cela implique que si deux personnes sont employées à 50 % du temps réglementaire, elles comptent pour un équivalent plein-temps. Une personne travaillant à 50 % du temps réglementaire devrait être comptée pour 0,5 d'un équivalent plein-temps.

Tableau 20. Autres catégories de personnel

Situation au 1^{er} septembre 2004 :

- (a) *Personnel affecté à la direction centrale de l'administration pénitentiaire ;*
- (b) *Personnel affecté aux directions régionales ;*
- (c) *Personnel ne travaillant pas dans des établissements pénitentiaires (par exemple, dans des lieux de stockage de produits alimentaires ou d'équipement) ;*
- (d) *Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas des autorités pénitentiaires.*

Dans certains pays, la catégorie (d) n'existe pas. Dans d'autres, les médecins, les enseignants et le personnel chargé de la surveillance du périmètre des établissements pénitentiaires dépendent parfois de corps professionnels ne dépendant pas des autorités pénitentiaires (par exemple, des autorités sanitaires, du ministère de l'éducation, des services du ministère de l'intérieur ou du ministère de la justice).

Tableau 21. Encadrement des détenus

- (a) *Nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2004 : voir tableau 1.*
- (b) *Nombre total de surveillants au 1^{er} septembre 2004 : voir tableau 19.*
- (c) *Taux d'encadrement des détenus (nombre de détenus par surveillant) : $c = a / b$.*

PRÉSENTATION DES DONNÉES STATISTIQUES

Conventions utilisées

***	La question est sans objet ; item faisant référence à une notion qui n'existe pas dans le système pénal du pays concerné.
0	L'effectif considéré est nul mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
...	Statistiques non disponibles mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
()	Lorsque les données sont indiquées entre parenthèses, cela signifie qu'elles ne sont pas strictement comparables aux données demandées par SPACE. Les divergences sont expliquées dans les remarques relatives au tableau correspondant. En règle générale, il s'agit de notions dont la définition n'est pas identique à celle retenue par SPACE.
	Lorsque la case du questionnaire a été laissée en blanc ou lorsqu'on a utilisé un symbole dont le sens n'est pas explicite (par exemple « / » or « -«), nous laissons la case en blanc.

Indicateurs de tendance centrale

Dans les tableaux contenant des taux ou des pourcentages, nous avons utilisé les mesures ci-dessous pour rendre compte de la distribution des données :

- (a) Moyenne : la moyenne arithmétique est la somme des données fournies, divisée par le nombre de pays les ayant fournies. La moyenne est sensible à la présence de valeurs très élevées ou très basses. C'est pourquoi on a également donné la médiane en tant qu'indicateur de la tendance centrale des données ;
- (b) Médiane : la médiane est la valeur qui partage les données fournies par les pays concernés en deux groupes d'effectifs égaux de telle sorte que 50 % des pays se situent au-dessus de la médiane et les 50 % restants en dessous. La médiane n'est pas influencée par la présence de valeurs très élevées ou très basses ;
- (c) Minimum : la valeur la plus basse comptabilisée dans le tableau
- (d) Maximum : la valeur la plus élevée comptabilisée dans le tableau

Par souci de précision, nous avons calculé la moyenne et la médiane à partir de la base de données originale qui contient toutes les décimales qui n'apparaissent pas dans les tableaux. Par conséquent, le lecteur qui refera ces calculs à partir des données figurant dans les tableaux – qui ne contiennent qu'une ou deux décimales – arrivera à des résultats légèrement différents des nôtres.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les taux de détention ont été calculés en utilisant les données démographiques au 1^{er} janvier 2004 provenant de l'ouvrage « Évolution démographique récente en Europe 2004 » (Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe, 2005).

Exceptions : En l'absence de données au 1^{er} janvier 2004, nous avons utilisé les données démographiques les plus récentes disponibles. Lorsque les données relatives à la population carcérale se rapportaient à une circonscription territoriale différente, nous avons utilisé d'autres sources (décrites ci-après) pour ces dernières données.

Ces exceptions concernent les pays suivants :

- Bosnie-Herzégovine (Fédération de Bosnie-Herzégovine et République Srpska) : Les données démographiques sont des estimations.
- Croatie : Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.
- France : Les données démographiques sont des estimations faites par l'Institut National de la Statistique, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm) et se rapportent au 1^{er} janvier 2004. Elles concernent le territoire métropolitain de la France ainsi que les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).
- Saint-Marin : Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.
- Espagne : Les données démographiques pour la Catalogne sont des estimations basées sur les données de l'Institut National espagnol de la Statistique et sont disponibles sur www.ine.es.
- Royaume-Uni : Les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse sont des estimations établies par le « National Statistics Online » (<http://www.statistics.gov.uk/cci/nugget.asp?id=6>) et se rapportent à la population au milieu de l'année 2004.

PROCÉDURE DE VALIDATION DES DONNÉES

Selon les auteurs du *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale* (Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1999), « la validation est souvent l'étape la plus importante – bien qu'encore plus souvent, celle qu'on oublie – du processus de collecte des données. » Pour cette raison, depuis l'enquête SPACE I de 2002, nous avons introduit une procédure de validation des données reçues. Cette dernière accroît substantiellement la charge de travail de l'ensemble des personnes et des pays impliqués dans l'élaboration de SPACE. Elle retarde également la publication des données. Néanmoins, nous estimons que le résultat obtenu – à savoir l'amélioration de la qualité des données – justifie la mise en place de cette procédure.

Dans le cadre de la procédure de validation, nous avons établi une version préliminaire de SPACE et une série de tableaux de contrôle qui ont mis à jour un certain nombre d'incohérences en ce qui concerne les données fournies par certains Etats. Tous ces pays ont été contactés au moyen d'une lettre personnalisée – envoyée par courrier électronique ou par fax – détaillant les problèmes particuliers que nous avons rencontrés. Ils sont nombreux à avoir répondu à nos questions. En général, ils ont corrigé leurs chiffres, en ont envoyé d'autres pour certaines parties du questionnaire ou bien ils ont indiqué les raisons des divergences constatées. Ces dernières trouvent principalement leur source dans les différences existant entre les systèmes nationaux de statistiques pénitentiaires ainsi que dans la diversité des systèmes européens de justice pénale. Les explications correspondantes figurent dans les remarques relatives aux tableaux concernés.

Une seconde version préliminaire de SPACE a ensuite été publiée et envoyée aux membres du PC-CP ainsi qu'à notre collègue Roy Walmsley. Nous aimerions tous les remercier pour leurs commentaires et suggestions très utiles qui ont été intégrés à la version définitive de SPACE.

Malgré nos efforts, il peut en subsister quelques erreurs ou incohérences et d'autres ont pu être involontairement introduites au cours du traitement des données. En outre, il n'a pas toujours été possible de corriger les incohérences relevées de manière totalement satisfaisante. Pour ces raisons, les commentaires, les observations et les critiques des lecteurs sont les bienvenus.

TABLEAUX STATISTIQUES

I.1 LES POPULATIONS CARCÉRALES
État des populations carcérales au 1^{er} septembre
2004

Remarques Générales (y compris les mesures législatives ou autres qui ont eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus)

Azerbaïdjan : Quatre lois de grâce collective.

Bosnie-Herzégovine – Fédération de Bosnie-Herzégovine :

- Grâces individuelles
- Libération conditionnelle (sur parole)
- Amendes remplacées par de la détention

Bosnie-Herzégovine – République Srpska : 474 grâces et libérations conditionnelles.

Bulgarie : Contrôle judiciaire et libération conditionnelle anticipée.

Chypre : 74 suspensions de peine.

Danemark :

- Les données se rapportent au 31 août 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Modification du Code pénal danois et de la loi danoise sur l'exécution des peines, etc. (loi n° 219 du 31 mars 2004) :

La modification autorise certains détenus à bénéficier d'une libération sur parole après avoir purgé la moitié (mais au moins 4 mois) de leur peine d'emprisonnement (libération anticipée sur parole). Pour pouvoir bénéficier d'une libération anticipée sur parole, le détenu doit soit faire un effort particulier, au cours de sa détention, de nature à réduire le risque de commettre une nouvelle infraction après sa libération, soit être dans une situation personnelle si favorable qu'une détention prolongée est jugée inutile si le détenu accepte d'effectuer des travaux d'intérêt général au lieu de purger le reste de sa peine d'emprisonnement. Cet effort peut reposer, par exemple, sur la participation à un programme de rééducation pour alcooliques ou pour toxicomanes ou sur le fait d'entreprendre ou de poursuivre une formation au cours de la détention. Pour remplir les conditions d'une situation personnelle favorable, le détenu ne doit pas avoir été déjà condamné antérieurement à une peine d'emprisonnement, il doit disposer d'une offre d'emploi (travail ou formation) au moment de la libération, il doit disposer d'un logement approprié et de relations sociales favorables et ne pas se livrer à des abus de stupéfiants ni d'alcool. La possibilité de libération anticipée sur parole ne s'applique pas aux détenus ayant eu une conduite négative ou illégale au cours de leur détention et la condition préalable est que la détention n'ait pas été problématique. Il faut être extrêmement prudent concernant la libération anticipée sur parole de détenus condamnés à une peine d'emprisonnement en raison d'infractions très graves. Au cours de la première année, les libérations anticipées sur parole ont permis de libérer 26 cellules afin d'y héberger des personnes déclarées coupables en attente de détention. Les libérations anticipées sur parole devraient permettre de libérer 70 cellules par an.

- Modification du Code pénal danois (loi n° 218 du 31 mars 2004) : Article 33(3) qui dispose que la peine ne peut dépasser 8 ans de détention lorsque l'accusé avait moins de 18 ans au moment où l'infraction a été commise.
- Modification du Code pénal danois (loi n° 352 du 19 mai 2004) : Concernant la peine pour les infractions en matière de technologie informatique, etc.

Estonie : Aucune mesure (législative ou autre) ayant eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus n'a été prise au cours des 12 derniers mois.

France :

- Les données concernent le territoire métropolitain de la France ainsi que les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).
- Le décret de grâce collective du 9 juillet 2004 a accordé à certaines personnes déclarées coupables une réduction exceptionnelle de peine.

Allemagne : Aucune mesure (législative ou autre) ayant eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus n'a été prise au cours des 12 derniers mois.

Hongrie : Depuis le 1^{er} janvier 2005, la détention préventive doit exclusivement être assurée dans des établissements appartenant à l'administration pénitentiaire.

Italie :

- Les données ne comptabilisent pas les mineurs.

- Loi n° 207 du 1^{er} août 2003 sur le sursis conditionnel des peines : 3.864 détenus ont tiré profit de cette loi entre son entrée en vigueur et la fin de l'année 2003.

Liechtenstein :

- Il y a eu deux mesures d'amnistie prises par le Prince régnant de Liechtenstein.
- Conformément à un accord liant le Liechtenstein et l'Autriche, les détenus de longue durée purgent en principe leur peine dans les établissements pénitentiaires autrichiens.

Moldova :

- Loi n° 278-XV du 16 juillet 2004 portant amnistie à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Constitution de la République de Moldova.

«L'ex-République yougoslave de Macédoine» :

- Grâces collectives : 14
- Grâces individuelles : 10
- Libération conditionnelle (grâce) : 512
- Libérés sur décision d'un tribunal : 249

Pays-Bas :

- Dans les Tableaux 1 à 1.5, les chiffres correspondent au nombre total de détenus : 20.075 (voir la répartition de cette catégorie générale dans les remarques relatives au Tableau 1). Dans les autres Tableaux, les chiffres ne tiennent compte que des détenus incarcérés dans des établissements pénitentiaires pour adultes (16.173).
- Du fait du manque de places dans les établissements pénitentiaires, plus de 5.000 détenus déclarés coupables ont bénéficié d'une libération anticipée.
- Du fait du manque de places dans les établissements pénitentiaires, plus de 6.000 personnes n'ont pas été incarcérées dans des établissements pénitentiaires mais relâchées par la police avec l'obligation de revenir ultérieurement afin de purger leur peine.

Roumanie :

- Loi n° 543 du 4 octobre 2002, portant sur la remise de certaines peines et mesures.
- Arrêté d'application immédiate n° 18 du 2 Avril 2003 portant modification de l'art. 8 de la loi n° 543 du 4 octobre 2002, concernant la remise de certaines peines et mesures.
- Arrêté d'application immédiate n° 108 du 29 octobre 2003 abolissant la peine d'emprisonnement pour les contraventions.
- Révisions successives du Code de procédure pénale.
- Loi n° 429 du 29 octobre 2003 portant révision de la Constitution, approuvée par référendum.

Saint-Marin : En vertu du Code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint-Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et, en cas d'accord international approprié, être transférée vers un « établissement pénitentiaire étranger. » Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint-Marin.

Slovaquie : Aucune mesure (législative ou autre) ayant eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus n'a été prise au cours des 12 derniers mois.

Espagne :

- En vue d'assurer la continuité de la série chronologique SPACE I initiée en 1983, l'expert a ajouté, dans les Tableaux 1.1 à 1.4, les données relatives à la Catalogne aux données concernant le reste de l'Espagne. Dans le reste de l'enquête, les données sont présentées séparément, étant donné que la Communauté autonome de Catalogne possède sa propre administration pénitentiaire.
- Plusieurs lois ont contribué à accroître la population carcérale :
Loi 7/2003 introduisant des réformes en vue de garantir que les détenus purgent la totalité de leurs peines.
Loi 15/2003 introduisant une importante révision du Code pénal.
Loi 1/2004 concernant les violences faites aux femmes.

Suède : Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Suisse : Tous les établissements accueillant des personnes privées de liberté sont, en principe, comptabilisés. Les postes de police cantonaux dans lesquels la garde à vue peut durer plus de 24 heures sont comptabilisés dans les statistiques lorsque les établissements pénitentiaires desdits cantons relèvent

de l'Office fédéral de la police et de la justice. Les établissements accueillant des personnes condamnées en raison de troubles psychologiques ou pour cause de dépendance à l'alcool ou aux stupéfiants ne sont pas nécessairement comptabilisés. Étant donné qu'il n'existe pas de statistiques nationales, les mineurs placés sous la surveillance des services cantonaux de l'éducation ne sont pas comptabilisés, contrairement à ceux qui sont incarcérés dans les établissements pénitentiaires susmentionnés.

Turquie : Le nouveau Code pénal turc (n° 5237) a été adopté le 26 août 2004 par l'Assemblée Nationale turque. Au total, 11.928 détenus ont bénéficié du nouveau code et leurs peines ont fait l'objet d'un sursis en vertu de l'article 401 du Code de procédure pénale.

Royaume-Uni – Écosse : Aucune mesure (législative ou autre) ayant eu une incidence directe sur l'évolution du nombre de détenus n'a été prise au cours des 12 derniers mois.

Tableau 1 Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.1

	Population du pays (en milliers)	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Taux de la population carcérale pour 100.000 habitants	Capacité d'accueil des établissements pénitentiaires	Densité carcérale pour 100 places
Arménie	3212,2	2727	84,9	6090	44,8
Azerbaïdjan	8265,7	18259	220,9	24520	74,5
BH : Fédération de BH	2600	1247	48,0	1430	87,2
BH : Rép. Srpska	1400	977	69,8	1020	95,8
Bulgarie	7801,3	10935	140,2	8904	122,8
Croatie	4442,2	2846	64,1	3117	91,3
Chypre	818,2	546	(66,7)	340	160,6
Danemark	5397,6	3762	69,7	3935	95,6
Estonie	1351	4565	337,9	4800	95,1
Finlande	5219,7	3446	66,0	3479	99,1
France	62177	56271	90,5	49595	113,5
Allemagne	82531,7	79676	96,5	79204	100,6
Hongrie	10116,7	16410	162,2	11322	144,9
Islande	290,6	115	39,6	137	83,9
Italie	57888,2	56090	96,9	42656	131,5
Lettonie	2319,2	7731	333,3	9096	85,0
Liechtenstein	34,3	(7)	(20,4)	22	(31,8)
Lituanie	3445,9	7827	227,1	9718	80,5
Luxembourg	451,6	548	121,3	683	80,2
Moldova	3607,4	10383	287,8	12490	83,1
Pays-Bas	16258	20075	123,5	21684	92,6
Norvège	4577,5	2975	65,0	3118	95,4
Pologne	38190,6	79344	207,8	69573	114,0
Roumanie	21711,3	40085	184,6	38539	104,0
Saint-Marin	28,8	(0)	(0)	15	(0)
Slovaquie	5380,1	9504	176,7	9601	99,0
Slovénie	1996,4	1126	56,4	1103	102,1
Espagne : Catalogne	6600	7922	120,0	6922	114,4
Espagne : Reste de l'Espagne	35597,9	51302	144,1	38811	132,2
Espagne : Total	42197,9	59224	140,3	45733	129,5
Suède	8975,7	7332	81,7	7099	103,3
Suisse	7364,1	6021	81,8	6584	91,4
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	2029,9	1747	86,1	2225	78,5
Turquie	71254	71148	99,9	68622	103,7
Ukraine	47622,4	193489	406,3	158600	122,0
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	53046,3	74488	140,4	77927	95,6
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1710,3	1295	75,7	1489	87,0
Royaume-Uni : Écosse	5078,4	6885	135,6	6376	108,0
<i>Moyen</i>			137,0		101,3
<i>Médian</i>			109,9		97,4
<i>Minimum</i>			39,6		44,8
<i>Maximum</i>			406,3		160,6

Remarques – Tableau 1

Bosnie Herzégovine : Les données démographiques sont des estimations.

Bosnie Herzégovine – République Srpska: La capacité d'accueil des établissements pénitentiaires est calculé sur la base de 4 mètres carrés par personne.

Croatie : Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.

Chypre : Les données démographiques concernent l'ensemble de l'île mais les chiffres de la population carcérale ne comprennent pas les détenus incarcérés dans la partie septentrionale de l'île qui n'est pas sous le contrôle des autorités de la République de Chypre. En conséquence, le taux de détention pour 100 000 habitants est sous-estimé.

Estonie : La capacité d'accueil des établissements pénitentiaires comprend les hôpitaux pénitentiaires.

France :

- Les données concernent le territoire métropolitain de la France ainsi que les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). Les données démographiques sont des estimations établies par l'*Institut National de la Statistique*, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm) et se rapportent au 1^{er} janvier 2004.
- La capacité d'accueil des établissements pénitentiaires correspond à la *capacité opérationnelle*.

Allemagne : Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Italie : Les données ne comptabilisent pas les mineurs.

Liechtenstein : En vertu d'un traité entre le Liechtenstein et l'Autriche, les détenus de longue durée purgent, en principe, leurs peines dans des établissements pénitentiaires autrichiens. C'est la raison pour laquelle les taux figurent entre parenthèses et ne sont pas comptabilisés dans les calculs des mesures de tendance centrale.

Pays-Bas :

- Dans la capacité d'accueil des établissements pénitentiaires, le placement hors les murs n'est pas pris en compte.
- Nombre de total de détenus (y compris les prévenus) : 20.075, dont :
 - 16.173 dans des établissements pénitentiaires pour adultes
 - 165 dans des centres de départ
 - 2.362 dans des établissements pour jeunes
 - 1.375 dans des cliniques pénitentiaires

Saint-Marin :

- Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.
- En vertu du code pénal (Art. 99), toute personne qui, à Saint-Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et, en cas d'accord international approprié, être transférée vers un « établissement pénitentiaire étranger. » Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint-Marin. C'est la raison pour laquelle les taux figurent entre parenthèses et ne sont pas comptabilisés dans les calculs des mesures de tendance centrale.

Espagne : Les données démographiques pour la Catalogne sont des estimations basées sur les données de l'Institut National espagnol de la Statistique et sont disponibles sur www.ine.es.

Suède :

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Le nombre total de détenus comprend les personnes en détention préventive. Il comprend également les personnes purgeant leur peine en dehors de la prison, dans des établissements de traitement des toxicomanes, pour détenus hospitalisés et évadés.

Suisse : La capacité totale des établissements pénitentiaires comprend les places dans des postes de police pour des détentions supérieures à 24 heures (voir remarques générales).

Ukraine :

La capacité totale des établissements pénitentiaires a connu une diminution en passant de 220.387 à 158.600 parce que l'espace réglementaire par personne a été augmenté en vertu du nouveau Code pénal d'Ukraine qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Royaume-Uni : Les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse sont des estimations calculées par « National Statistics Online » (<http://www.statistics.gov.uk/cci/nugget.asp?id=6>) et se rapportent à la population au milieu de l'année 2004.

Annexe au Tableau 1 Situation des établissements pénitentiaires pour les pays sélectionnés qui n'ont pas répondu à l'Enquête SPACE I 2004

Source : Dossier sur les Prisons dans le Monde (Centre International d'Études Pénitentiaires) sur www.prisonstudies.org

	Population du pays (en milliers)	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Date de référence	Taux de la population carcérale pour 100.000 habitants	Capacité d'accueil des établissements pénitentiaires	Densité carcérale pour 100 places
Autriche	8.180	8.700	1.2.05	106	8.022*	101,1*
Belgique	10/490	9.245	1.3.04	88	8.092*	113,0*
République tchèque	10.220	18.160	31.8.04	178	15.689*	115,6*
Géorgie	4.300	7.091	18.8.04	165	8.317	85,3
Grèce	10.650	8.760	16.12.04	82	5.584	156,9
Irlande	4.030	3.174*	30.9.04	79	3.359	94,5
Portugal	10.520	13.563	15.8.04	129	12.435	109,1
Fédération de Russie	143.700	787.900	1.8.04	548	960.066*	79,5*
Serbie & Montenegro : Serbie	8.100	7.556	31.10.04	93	8.937	84,5

Remarques – Annexe au Tableau 1

• Les données démographiques sont estimées eu égard aux chiffres du Conseil de l'Europe.

***Autriche** : Capacité d'accueil et densité au 10.11.03.

***Belgique** : Capacité d'accueil et densité au 25.11.03.

***République tchèque** : Capacité d'accueil et densité au 18.6.04.

***Fédération de Russie** : Capacité d'accueil et densité au 31.12.04.

***Irlande** : Le total ne comprend pas les 243 détenus en libération provisoire.

Tableau 1.2 Situation dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004 par taux de détention décroissant

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.1.2

	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Taux de la population carcérale pour 100.000 habitants
Ukraine	193489	406,3
Estonie	4565	337,9
Lettonie	7731	333,3
Moldova	10383	287,8
Lituanie	7827	227,1
Azerbaïdjan	18259	220,9
Pologne	79344	207,8
Roumanie	40085	184,6
Slovaquie	9504	176,7
Hongrie	16410	162,2
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	74488	140,4
Espagne	59224	140,3
Bulgarie	10935	140,2
Royaume-Uni : Écosse	6885	135,6
Pays-Bas	20075	123,5
Luxembourg	548	121,3
Turquie	71148	99,9
Italie	56090	96,9
Allemagne	79676	96,5
France	56271	90,5
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1747	86,1
Arménie	2727	84,9
Suisse	6021	81,8
Suède	7332	81,7
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1295	75,7
BH : Rép. Srpska	977	69,8
Danemark	3762	69,7
Chypre	546	66,7
Finlande	3446	66,0
Norvège	2975	65,0
Croatie	2846	64,1
Slovénie	1126	56,4
BH : Fédération de BH	1247	48,0
Islande	115	39,6

Tableau 1.3 Évolution des populations carcérales entre 2000 et 2004

(a) Nombre total de détenus (y compris les prévenus) au 1^{er} septembre de chaque année (source : SPACE)
 (b) Taux de détention pour 100 000 habitants au 1^{er} septembre de chaque année (source : SPACE)
 % de changement 1999-2004= Évolution (en pourcentage) des taux de la population carcérale entre 2000 et 2004
 % de changement 2003-2004= Évolution (en pourcentage) des taux de la population carcérale entre 2003 et 2004

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.1.3

	2000	2000	2001	2001	2002	2002	2003	2003	2004	2004	% de changement 2000- 2004	% de changement 2003- 2004
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)		
Albanie	1467	43,5	1635	48,1	1785	52,5
Andorre	48	72,5	55	82,9	61	90,8
Arménie	4213	111	5624	148	3429	106,8	2727	84,9	...	-20,5
Autriche	6896	83,1	6915	85,1	7511	92,3	7816	96,9
Azerbaïdjan	18321	225	16345	199,3	18259	220,9	...	10,8
Belgique	8671	84,7	8764	85,4	9253	90,2	8688	83,9
BH : Fédération de BH	1293	49,7	1265	48,7	1247	48,0	...	-1,5
BH : République Srpska	816	58,3	892	63,7	977	69,8	...	9,6
Bulgarie	9424	115	9283	114	9607	121,7	10056	128,2	10935	140,2	21,9	9,3
Croatie	2027	44,4	2623	59,9	2584	58,2	2594	58,4	2846	64,1	44,3	9,7
Chypre	369	(48,6)	345	(45,1)	355	(44,2)	546	(66,7)	...	51,0
République tchèque	22489	219	21206	207	16861	164,2	17053	167,1
Danemark	3279	61,5	3150	58,9	3439	64,1	3577	66,4	3762	69,7	13,3	5,0
Estonie	4720	328	4789	350	4640	340,9	4797	353,8	4565	337,9	3,0	-4,5
Finlande	2703	52,3	3040	58,7	3466	66,7	3437	66	3446	66,0	26,2	0,0
France	48835	80,1	47005	77,1	53463	87,6	57440	93,1	56271	90,5	13,0	-2,8
Géorgie	7343	186	6406	147,5
Allemagne	78707	95,8	78506	95,2	79567	96,4	79676	96,5	...	0,1
Grèce	8038	76,2	8343	79	8284	78,4	8555	81
Hongrie	15821	158	17119	171	18054	177,4	17012	167,7	16410	162,2	2,7	-3,3
Islande	82	29	110	38,8	107	37,3	112	38,8	115	39,6	36,5	2,0
Irlande	2887	76,4	3025	80	3028	78	2986	75,3
Italie	53481	92,7	55136	95,3	56200	99,8	57238	101,7	56090	96,9	4,5	(-4,7)
Lettonie	8555	353	8617	364	8517	363,1	8135	348,9	7731	333,3	-5,6	-4,5
Liechtenstein	(17)	...	(18)	...	(7)
Lituanie	8867	240	10750	291	11345	326,4	9958	287,6	7827	227,1	-5,4	-21,0
Luxembourg	394	90,4	357	80,9	380	85,6	498	111,1	548	121,3	34,2	9,2
Malte	257	67,2	283	71,7	278	71,9
Moldova	9754	...	10679	250	10532	290,4	10729	296,5	10383	287,8	...	-2,9
Pays-Bas	13847	90,1	15246	95,4	16239	100,8	18242	112,7	20075	123,5	37,0	9,6
Norvège	2643	59	2666	59,2	2662	58,8	2914	64	2975	65,0	10,2	1,5
Pologne	65336	169	80004	207	80610	208,7	80692	211,1	79344	207,8	22,9	-1,6
Portugal	13500	132	13730	132,8	14232	136,7
Roumanie	49682	221	50370	225	51476	229,5	45337	208,2	40085	184,6	-16,5	-11,3
Féd. de Russie	971496	671	919330	638,6	860640	601,4
Saint-Marin	(1)	...	(0)	...	(0)
SM : Monténégro	734	104,9
SM : Serbie	7487	74,9
Slovaquie	7128	297	7509	139	7849	145,9	8829	164,1	9504	176,7	-40,5	7,6
Slovénie	1136	57,3	1155	58	1120	56,2	1099	55,1	1126	56,4	-1,6	2,4
Espagne	45044	114	46962	117	50994	126,2	55244	135,8	59224	140,3	23,1	3,3
Suède	5678	64,1	6089	68,5	6506	73	6755	75,6	7332	81,7	27,4	8,1
Suisse	6390	89,2	5160	71,6	4987	68,7	5266	72	6021	81,8	-8,3	13,6
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1394	69	1413	69,9	1248	61,2	1598	78,4	1747	86,1	24,7	9,8
Turquie	71860	110	61336	93,2	60091	86,7	64051	92	71148	99,9	-9,2	8,5
Ukraine	198885	406	198946	405,7	198386	413,3	193489	406,3	...	-1,7
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	65666	124	67056	126	71324	137,1	72992	139,1	74488	140,4	13,2	0,9
Royaume-Uni : Irlande du Nord	980	...	877	51,6	1076	63,8	1185	69,8	1295	75,7	...	8,5
Royaume-Uni : Écosse	5855	6513	128,7	6642	131,4	6885	135,6	...	3,2

Source : SPACE I, 2000 à SPACE I, 2003

Remarques – Tableau 1.3

Albanie : Les chiffres correspondent uniquement à ceux des prisons dépendant du ministère de la Justice, or un certain nombre de détenus supplémentaires, y compris les personnes condamnées, sont détenus dans les locaux de la police. En novembre 2003, il y avait 2.271 détenus dans les prisons dépendant du ministère de la Justice et 1.507 dans les locaux du ministère de l'Ordre Public, soit un total de 3.778 personnes équivalant à un taux de la population carcérale de 105 (source : Dossier sur les Prisons dans le Monde [Centre International d'Études Pénitentiaires] sur www.prisonstudies.org).

Italie : Les données pour 2004 ne sont pas comparables à celles de 2003 car, en 2003, la population carcérale comprenait les mineurs et en 2004 ils ne sont plus comptabilisés.

Tableau 1.4 Taux d'accroissement et de décroissance de la population carcérale au cours des douze derniers mois (2003-2004)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.1.4

Accroissement supérieur à 5 %		Entre -5 % et +5 %		Décroissance supérieure à 5 %	
Chypre	51,0	Danemark	5,0	Roumanie	-11,3
Suisse	13,6	Espagne	3,3	Arménie	-20,5
Azerbaïdjan	10,8	Royaume-Uni : Écosse	3,2	Lituanie	-21,0
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	9,8	Slovénie	2,4		
Croatie	9,7	Islande	2,0		
Pays-Bas	9,6	Norvège	1,5		
BH : République Srpska	9,6	Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	0,9		
Bulgarie	9,3	Allemagne	0,1		
Luxembourg	9,2	Finlande	0,0		
Turquie	8,5	BH: Fédération de BH	-1,5		
Royaume-Uni : Irlande du Nord	8,5	Pologne	-1,6		
Suède	8,1	Ukraine	-1,7		
Slovaquie	7,6	France	-2,8		
		Moldova	-2,9		
		Hongrie	-3,3		
		Lettonie	-4,5		
		Estonie	-4,5		
		Italie	(-4,7)		

Remarques – Tableau 1.4

Italie : Les données pour 2004 ne sont pas comparables à celles de 2003 car, en 2003, la population carcérale comprenait les mineurs et en 2004 ils ne sont plus comptabilisés.

Remarques – Tableau 1.5

- Lorsqu'un pays a indiqué le nombre de détenus comptabilisés dans chaque catégorie, ce nombre figure entre parenthèses dans ce Tableau.

- Veuillez noter que certains pays possèdent plusieurs types d'établissements pour jeunes délinquants et pour toxicomanes ainsi que pour d'autres catégories de personnes mentionnées dans ce Tableau. Si certains de ces établissements dépendent de l'administration pénitentiaire et d'autres n'en dépendent pas, le nombre total de détenus ne peut comprendre que les personnes détenues dans des établissements dépendant de l'administration pénitentiaire. Ainsi, l'interprétation de ce Tableau n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. En effet, pour certains pays, la réponse peut indiquer que certains jeunes, toxicomanes, etc. se trouvent dans des établissements pénitentiaires et sont donc comptabilisés dans la population carcérale et que d'autres se trouvent dans des établissements dépendant d'une autre autorité et ne sont pas comptabilisés dans le total.

Bulgarie : Les établissements ou hôpitaux psychiatriques : 64 personnes sous traitement à l'hôpital psychiatrique de la prison de Lovech.

Moldova : Personnes détenues dans des établissements pour jeunes délinquants : Seules sont comptabilisées les personnes détenues dans un établissement éducatif spécialisé pour mineurs et les mineurs faisant l'objet d'une enquête ou d'un procès et incarcérés dans des isolateurs pour détention provisoire.

Suède : Les personnes détenues dans des établissements réservés aux toxicomanes sont comptabilisées si elles sont condamnées à une peine d'emprisonnement.

Tableau 2 Structure d'âge des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 : âge médian, âge moyen, mineurs et personnes âgées de 18 à 21 ans

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.2

	Âge médian	Âge moyen	Détenus âgés de moins de 18 ans		Détenus âgés de 18 à 21 ans	
			Nombre	%	Nombre	%
Arménie	...	40	51	1,9
Azerbaïdjan	38	...	60	0,3	650	3,6
BH : Fédération de BH	42	38,9	0	0,0	48	3,8
BH : Rép. Srpska	...	37	2	0,2	21	2,1
Bulgarie	34,1	...	144	1,3	505	4,6
Croatie	36	34	45	1,6	133	4,7
Chypre	43	7,9
Danemark	30,5	32,8	24	0,6	192	5,1
Estonie	...	31,7	55	1,2	435	9,5
Finlande	33,7	35,4	9	0,3	98	2,8
France	32,3	34,7	628	1,1	4224	7,5
Allemagne	1456	1,8	5443	6,8
Hongrie	...	34	180	1,1	1261	7,7
Islande	32	33,6	0	0,0	8	7,0
Italie	35	36,8	***	***	1329	2,4
Lettonie	...	35	206	2,7	620	8,0
Liechtenstein	41,5	...	0	***	0	***
Lituanie	...	31,5	182	2,3	621	7,9
Luxembourg	...	28	7	1,3	19	3,5
Moldova	32	...	122	1,2	823	7,9
Pays-Bas	32	33	73	0,4	1269	6,3
Norvège	...	33,6	9	0,3	163	5,5
Pologne	***	***
Roumanie	...	32,5	811	2,0	3061	7,6
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***
Slovaquie	...	36	128	1,3	631	6,6
Slovénie	33	34,8	15	1,3	58	5,2
Espagne : Catalogne	...	35	219	2,8	196	2,5
Espagne : Reste of Espagne	33	34,7			1296	2,5
Suède	34	36	25	0,3	231	3,2
Suisse	86	1,4
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	33	29,7	24	1,4	287	16,4
Turquie	...	33	2672	3,8	8397	11,8
Ukraine	4639	2,4
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	29	32	2274	3,1	8514	11,4
Royaume-Uni : Irlande du Nord	29,3	31,2	67	5,2	166	12,8
Royaume-Uni : Écosse	30	32	180	2,6	652	9,5
<i>Moyen</i>	33,7	34,0		1,5		6,6
<i>Médian</i>	33,0	34,0		1,3		6,6
<i>Minimum</i>	29,0	28,0		0,0		2,1
<i>Maximum</i>	42,0	40,0		5,2		16,4

Remarques – Tableau 2

Estonie : Les données ne sont disponibles que pour les détenus condamnés (c'est-à-dire qu'elles ne comptabilisent pas les prévenus).

Allemagne : Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Italie : Les données ne comptabilisent pas les mineurs.

Moldova : Les données ne sont disponibles que pour les détenus condamnés (c'est-à-dire qu'elles ne comptabilisent pas les prévenus).

Pays-Bas : Les données ne sont disponibles que pour la population détenue dans des établissements pénitentiaires (voir remarques générales).

Espagne – Catalogne :

- Détenus âgés de moins de 18 ans et détenus âgés de 18 à 21 ans : Les données se rapportent à juin 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Les détenus de moins de 18 ans sont détenus dans des centres spéciaux (non dans des établissements pénitentiaires)

Espagne – reste de l'Espagne : Les détenus de 18 à 21 ans : Cette catégorie ne comprend pas les détenus faisant l'objet de mesures de sûreté ou incarcérés en fin de semaine ou pour non-paiement d'amendes.

Suède :

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Âge médian, âge moyen et détenus âgés de 18 à 21 ans : Les données ne sont disponibles que pour les détenus condamnés (c'est-à-dire qu'elles ne comptabilisent pas les prévenus).

Table 3 Structure des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 : femmes détenues et détenus étrangers

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.3

	Femmes détenues		Détenus étrangers	
	Nombre	%	Nombre	%
Arménie	73	2,7	30	1,1
Azerbaïdjan	262	1,4	452	2,5
BH : Fédération de BH	34	2,7	44	3,5
BH : Rép. Srpska	16	1,6	62	6,3
Bulgarie	339	3,1	217	2,0
Croatie	124	4,4	170	6,0
Chypre	19	3,5	264	48,4
Danemark	175	4,7	621	16,5
Estonie	155	3,4	1456	31,9
Finlande	195	5,7	264	7,7
France	2205	3,9	12307	21,9
Allemagne	3972	5,0	22474	28,2
Hongrie	1004	6,1	647	3,9
Islande	7	6,1	8	7,0
Italie	2645	4,7	17642	31,5
Lettonie	426	5,5	40	0,5
Liechtenstein	0	***	5	***
Lituanie	263	3,4	55	0,7
Luxembourg	19	3,5	409	74,6
Moldova	526	5,1	142	1,4
Pays-Bas	1061	5,3	5466	27,2
Norvège	154	5,2	572	19,2
Pologne	2217	2,8	1026	1,3
Roumanie	1886	4,7	312	0,8
Saint-Marin	***	***	***	***
Slovaquie	403	4,2	211	2,2
Slovénie	47	4,2	149	13,2
Espagne : Catalogne	553	7,0	2508	31,7
Espagne : Reste de l'Espagne	3965	7,7	14119	27,5
Suède	456	6,2	1460	19,9
Suisse	373	6,2	4245	70,5
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	41	2,3	113	6,5
Turquie	2419	3,4	1223	1,7
Ukraine	11832	6,1	3215	1,7
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	4452	6,0	8941	12,0
Royaume-Uni : Irlande du Nord	30	2,3	10	0,8
Royaume-Uni : Écosse	342	5,0	90	1,3
<i>Moyen</i>		4,4		15,2
<i>Médian</i>		4,7		6,5
<i>Minimum</i>		1,4		0,5
<i>Maximum</i>		7,7		74,6

Remarques – Tableau 3

Estonie :

- Les données ne sont disponibles que pour les détenus condamnés (c'est-à-dire à l'exclusion des prévenus).
- Détenus étrangers : 1.292 détenus n'ayant pas de nationalité déterminée et 164 ayant une nationalité étrangère.

Allemagne : Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1 septembre 2004.

Pays-Bas : Les données ne sont disponibles que pour la population détenue dans des établissements pénitentiaires (voir remarques générales).

Suède:

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Détenus étrangers : Les données ne sont disponibles que pour les détenus condamnés (c'est-à-dire à l'exclusion des prévenus).

Tableau 4 Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

Référence: Conseil de l'Europe, SPACE 2004.4

	Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	Détenus déclarés coupables mais non encore condamnés	Détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire	Détenus condamnés (décision définitive)	Autres affaires	Total
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
Arménie	313	341	225	1848	0	2727
Azerbaïdjan	(18259)	(170)	(850)	(180)	(140)	19599
BH : Fédération de BH	241	***	81	925	0	1247
BH : Rép. Srpska	121	51	16	806	9	1003
Bulgarie	1928			9007	0	10935
Croatie	911	1787	148	2846
Chypre	96	450	***	546
Danemark	865	225		2641	31	3762
Estonie	1096	***	...	3469	***	4565
Finlande	427			3107	0	3534
France	18102	***	1658	36491	20	56271
Allemagne		15999		63373	304	79676
Hongrie	3023	0	...	12350	1037	16410
Islande	8	***	...	106	1	115
Italie	11497	***	8388	35100	1105	56090
Lettonie	343	920	865	4954	649	7731
Liechtenstein	0	(5)	1	1	0	7
Lituanie	1175	42	366	6244	0	7827
Luxembourg	234	***	44	228	42	548
Moldova	1270	123	625	8033	332	10383
Pays-Bas	5239	...	1171	7879	1884	16173
Norvège	612	2250	113	2975
Pologne	15874	63152	318	79344
Roumanie	3335	2658	...	34092	0	40085
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***
Slovaquie	3070	6434	0	9504
Slovénie	181	99	52	737	57	1126
Espagne : Catalogne	1521	***	...	6401	0	7922
Espagne : Reste de l'Espagne	11167	***	...	39133	1002	51302
Suède		1561		5722	49	7332
Suisse	1865	(591)	...	3051	514	6021
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	91	82	127	1444	3	1747
Turquie	25906	5403	3678	37061	***	72048
Ukraine	17033	6916	9160	149867	10513	193489
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	7716	4779	...	60924	1069	74488
Royaume-Uni : Irlande du Nord	512	751	32	1295
Royaume-Uni : Écosse	1095	189	...	5590	11	6885

Remarques – Tableau 4

Azerbaïdjan : La répartition des détenus selon leur statut juridique concerne un total de 19.599 détenus au lieu des 18.259 indiqués à la colonne 4 du Tableau 1. En tout état de cause, les chiffres doivent être utilisés avec précaution car la répartition est différente de celle fournie pour l'Enquête SPACE I 2003 (c'est-à-dire, 6,4 % de détenus non jugés ; 3,2 % de détenus déclarés coupables mais non encore condamnés ; 1,2 % de décisions non encore confirmés).

Bosnie Herzégovine – République Srpska :

- La répartition des détenus selon leur statut juridique concerne un total de 1.003 détenus au lieu des 977 indiqués à la colonne 4 du Tableau 1.
- (e) Anciens prévenus.

Bulgarie : La rubrique (a) comprend 360 personnes accusées et 1.568 détenus appelés à comparaître. Total : 1.928.

Danemark :

- Les données se rapportent au 31 août 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- (b) (c) : Il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.
- (e) Détenus au titre de la loi sur les étrangers

Finlande : La répartition des détenus selon leur statut juridique concerne un total de 3.534 détenus au lieu des 3.446 indiqués à la colonne 4 du Tableau 1.

France :

- (c) : En appel ou dans le délai légal pour former un recours.
- (d) : Contraintes par corps contre la personne.

Allemagne :

- Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- (a) (b) (c) : Il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.
- (e) Détenus placés en détention préventive.

Italie : (e) Internés, à savoir des personnes faisant l'objet de mesure de sûreté, détenues dans des établissements pénitentiaires spéciaux.

Lettonie : (e) Personnes attendant l'exécution de leur peine : 423 ; personnes en détention provisoire conformément au code pénal (articles 16 et 20) : 26 ; personnes attendant leur transfert d'un établissement de détention provisoire vers un établissement pénitentiaire : 71 ; personnes en transit : 13 ; personnes internées dans un hôpital pénitentiaire : 116. Total : 649.

Moldova : (e) Personnes escortées d'un établissement à l'autre.

Pays-Bas :

- La répartition des détenus selon leur statut juridique concerne les 16.173 détenus incarcérés dans des établissements pénitentiaires pour adultes (voir remarques relatives au Tableau 1).
- (e) Étrangers en situation irrégulière : 1.551 ; non-paiement d'amende : 188 ; extradition : 32 ; inconnus : 113. Total : 1.884.

Norvège : (e) 66 faisant l'objet d'une mesure de sûreté et placés en détention préventive et 47 purgeant une peine pour non-paiement d'amende

Pologne:

- (d): Comprend la catégorie (c).
- (e): Délinquants ayant purgé leur peine.

Suède:

- Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- (a) (b) (c) : Il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques.

- (e) comprend les détenus toxicomanes, les immigrants illégaux dans l'attente de leur expulsion, les personnes dans l'attente d'un placement en établissement psychiatrique et celles ayant violé les règles du contrôle judiciaire.

Turquie : La répartition des détenus selon leur statut juridique concerne un total de 72.048 détenus au lieu des 71.148 indiqués à la colonne 4 du Tableau 1.

Espagne – reste de l'Espagne : (e) Mesures de sûreté : 488 ; arrêts de fin de semaine : 310 ; personnes condamnées pour non-paiement d'amende : 86 ; transit : 118. Total: 1.002.

Suisse : (e) *Les autres affaires* comprennent : la détention sur ordre de la police, la privation de liberté à des fins d'assistance au sens des articles 314a et 397 du Code civil, la détention en vue de procéder à l'expulsion ou à l'extradition de la personne, les détenus attendant leur transfert ou passage, les arrêts militaires et la détention de sûreté pour mineurs.

Tableau 5 Statut juridique des populations carcérales au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages et taux)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.5

	Pourcentage de détenus sans condamnation définitive	Taux de détenus sans condamnation définitive pour 100.000 habitants	Pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100.000 habitants
	(a)	(b)	(c)	(d)
Arménie	32,2	27,4	11,5	9,7
Azerbaïdjan	(99,1)	(234,9)	(93,2)	(220,9)
BH : Fédération de BH	25,8	12,4	19,3	9,3
BH : Rép. Srpska	19,6	14,1	12,1	8,6
Bulgarie	(17,6)	(24,7)	(17,6)	(24,7)
Croatie	(37,2)	(23,8)	(32,0)	(20,5)
Chypre	(17,6)	(11,7)	(17,6)	(11,7)
Danemark	29,8	20,8	23,0	16,0
Estonie	(24,0)	(81,1)	24,0	81,1
Finlande	(12,1)	(8,2)	(12,1)	(8,2)
France	35,2	31,8	32,2	29,1
Allemagne	20,5	19,8
Hongrie	(24,7)	(40,1)	18,4	29,9
Islande	(7,8)	(3,1)	7,0	2,8
Italie	37,4	36,3	20,5	19,9
Lettonie	35,9	119,7	4,4	14,8
Liechtenstein	***	***	***	***
Lituanie	20,2	45,9	15,0	34,1
Luxembourg	58,4	70,9	42,7	51,8
Moldova	22,6	65,1	12,2	35,2
Pays-Bas	51,3	51,0	(32,4)	(32,2)
Norvège	(24,4)	(15,8)	(20,6)	(13,4)
Pologne	(20,4)	(42,4)	(20,0)	(41,6)
Roumanie	15,0	27,6	8,3	15,4
Saint-Marin	***	***	***	***
Slovaquie	(32,3)	(57,1)	(32,3)	(57,1)
Slovénie	34,5	19,5	16,1	9,1
Espagne : Catalogne	(19,2)	(23,0)	19,2	23,0
Espagne : Reste de l'Espagne	(23,7)	(34,2)	21,8	31,4
Suède	22,0	17,9
Suisse	(49,3)	(40,3)	31,0	25,3
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	17,3	14,9	5,2	4,5
Turquie	48,6	49,1	36,0	36,4
Ukraine	22,5	91,6	8,8	35,8
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	(18,2)	(25,6)	10,4	14,5
Royaume-Uni : Irlande du Nord	(42,0)	(31,8)	(39,5)	(29,9)
Royaume-Uni : Écosse	(18,8)	(25,5)	15,9	21,6
<i>Moyen</i>	29,6	41,7	22,2	30,9
<i>Médian</i>	24,0	27,6	19,2	23,0
<i>Minimum</i>	7,8	3,1	4,4	2,8
<i>Maximum</i>	99,1	234,9	93,2	220,9

Remarques – Tableau 5

- Voir remarques relatives au tableau 4.
- Quand la rubrique (c) « détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire » du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles ### sans autre précision ###, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (d) « détenus condamnés (condamnation définitive). » Dans ce cas, l'indicateur (a) « ***pourcentage de détenus sans condamnation définitive*** » et l'indicateur (b) « ***détenus sans condamnation définitive pour 100.000 habitants*** » du **Tableau 5** figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec prudence.
- Quand la rubrique (b) « *détenus déclarés coupables, mais non encore condamnés* » du Tableau 4 n'a pas été renseignée faute de données disponibles ### sans autre précision ###, nous considérons que les détenus dans cette situation sont comptabilisés sous la rubrique (a) « *détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal).* » Dans ce cas, l'indicateur (c) « ***pourcentage de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)*** » et l'indicateur (d) « ***taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants*** » du **Tableau 5** figurent entre parenthèses et doivent être interprétés avec précaution.

Tableau 6 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.6

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres types de vols	Infractions en matière de stupéfiants	Autres infractions	Total
Arménie
Azerbaïdjan	1850	1670	280	2240	2650	1400	5971	16061
BH : Fédération de BH	325	43	86	210	74	55	132	925
BH : Rép. Srpska	299	56	20	132	129	37	133	806
Bulgarie	1079	209	517	1452	6493	...	0	9750
Croatie	528	28	114	149	268	221	479	1787
Chypre	5	60	27	15	100	66	177	450
Danemark	169	617	72	355	412	550	392	2567
Estonie	828	***	128	780	1468	291	3046	6541
Finlande	563	534	74	223	661	556	496	3107
France	3468	6350	8538	3144	2662	5744	6585	36491
Allemagne	4613	6486	4578	7959	14112	9221	16404	63373
Hongrie	1500	938	373	2428	3485	215	3411	12350
Islande	11	4	6	7	17	24	37	106
Italie	6356	94	1282	4911	1829	12420	8208	35100
Lettonie	702	516	154	1151	1395	421	615	4954
Liechtenstein	0	0	0	1	0	0	0	0
Lituanie	1379	236	393	1745	1764	317	818	6652
Luxembourg	34	11	23	20	62	51	27	228
Moldova	1447	438	421	1424	3297	308	698	8033
Pays-Bas	1193	479	279	1180	1581	1772	1395	7879
Norvège	119	233	78	124	257	694	745	2250
Pologne
Roumanie	7048	680	2087	6192	13346	535	4204	34092
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***	***	***
Slovaquie	546	351	180	736	1892	193	2536	6434
Slovénie	82	42	80	90	166	81	196	737
Espagne : Catalogne	562	686	541	14136		2609	7301	25835
Espagne : Reste de l'Espagne	1929	1440	2002	17239	1484	11328	3711	39133
Suède	452	756	184	564	665	1321	1780	5722
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	179	18	35	151	490	219	352	1444
Turquie	5517	1650	2493	3828	5656	3066	14851	37061
Ukraine	20370	16372	3564	13681	57122	19103	19655	149867
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	5779	900	3173	8448	13047	10486	19091	60924
Royaume-Uni : Irlande du Nord	180	69	45	115	72	59	211	751
Royaume-Uni : Écosse	726	975	167	553	705	851	1613	5590

Remarques – Tableau 6

Azerbaïdjan : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 16.061 détenus condamnés au lieu des 180 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Bulgarie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 9.750 détenus condamnés au lieu des 9.007 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Danemark :

- Les données se rapportent au 31 août 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 2.567 détenus condamnés au lieu des 2.641 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4.
- *L'homicide* comprend les *coups et blessures volontaires particulièrement graves*.

Estonie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 6.541 détenus condamnés au lieu des 3.469 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4. Les détenus sont, en conséquence, comptabilisés pour chaque infraction pour laquelle ils ont été condamnés (c'est-à-dire que l'unité de compte est constituée par l'*infraction* et non la *personne*).

France : *Le viol* comprend *le viol et les attentats à la pudeur*.

Allemagne : Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Lituanie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 6.652 détenus condamnés au lieu des 6.244 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4. La raison en est que, en vertu des dispositions du Code de procédure pénale de la République de Lituanie, les personnes condamnées peuvent, après avoir donné leur accord écrit, commencer à purger leur peine avant l'instruction de leur affaire devant la cour d'appel. C'est la raison pour laquelle le nombre de détenus condamnés qui ont utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire (rubrique c du Tableau 4) et le nombre de personnes déclarées coupables mais non encore condamnées (rubrique b du Tableau 4) sont statistiquement comptabilisés avec les personnes condamnées (peine définitive) et purgent leur peine.

Espagne – Catalogne :

- Les données se rapportent à juin 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale concerne un total de 25.835 détenus condamnés au lieu des 6.401 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4. Les détenus sont, en conséquence, comptabilisés pour chaque infraction pour laquelle ils ont été condamnés (c'est-à-dire que l'unité de compte est constituée par l'*infraction* et non la *personne*).
- *Vol avec violence + autres types de vol* : Comprend tous types de vol. En effet, en vertu du Code pénal espagnol, le vol avec violence est considéré comme un sous-type de vol et il est défini comme un vol avec violence ou intimidation contre des personnes.
- *Coups et blessures volontaires* : En Espagne, il existe des détenus déclarés coupables en vertu du Code pénal de 1983 et du Code pénal de 1995. Dans ce tableau, sous la rubrique *coups et blessures volontaires*, il y a 165 personnes déclarées coupables en vertu du Code pénal de 1983 pour des infractions contre la personne. Certaines de ces personnes déclarées coupables peuvent avoir commis des homicides mais il n'est pas possible de les identifier.

Espagne – Reste de l'Espagne :

- *Le viol* comprend toutes les infractions à l'encontre de la liberté sexuelle.
- *Le vol avec violence* comprend le vol avec violence contre les biens ou contre les personnes ainsi que le vol de véhicules.
- *Les autres types de vol* comprennent le reste des infractions contre les biens et l'ordre socioéconomique.
- Les données pour vol avec violence sont relativement élevées parce que, selon le Code pénal espagnol, le vol avec violence comprend toutes les formes de cambriolage.

Suède : Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Royaume-Uni – Angleterre et Pays de Galles :

- *L'homicide* comprend le meurtre.
- *Les autres types de vol* comprennent le cambriolage.

Tableau 7 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.7

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres types de vols	Infractions en matière de stupéfiants	Autres infractions
Arménie
Azerbaïdjan	11,5	10,4	1,7	13,9	16,5	8,7	37,2
BH Fédération de BH	35,1	4,6	9,3	22,7	8,0	5,9	14,3
BH Rép. Srpska	37,1	6,9	2,5	16,4	16,0	4,6	16,5
Bulgarie	11,1	2,1	5,3	14,9	66,6
Croatie	29,5	1,6	6,4	8,3	15,0	12,4	26,8
Chypre	1,1	13,3	6,0	3,3	22,2	14,7	39,3
Danemark	6,6	24,0	2,8	13,8	16,0	21,4	15,3
Estonie	12,7	***	2,0	11,9	22,4	4,4	46,6
Finlande	18,1	17,2	2,4	7,2	21,3	17,9	16,0
France	9,5	17,4	23,4	8,6	7,3	15,7	18,0
Allemagne	7,3	10,2	7,2	12,6	22,3	14,6	25,9
Hongrie	12,1	7,6	3,0	19,7	28,2	1,7	27,6
Islande	10,4	3,8	5,7	6,6	16,0	22,6	34,9
Italie	18,1	0,3	3,7	14,0	5,2	35,4	23,4
Lettonie	14,2	10,4	3,1	23,2	28,2	8,5	12,4
Liechtenstein	***	***	***	***	***	***	***
Lituanie	20,7	3,5	5,9	26,2	26,5	4,8	12,3
Luxembourg	14,9	4,8	10,1	8,8	27,2	22,4	11,8
Moldova	18,0	5,5	5,2	17,7	41,0	3,8	8,7
Pays-Bas	15,1	6,1	3,5	15,0	20,1	22,5	17,7
Norvège	5,3	10,4	3,5	5,5	11,4	30,8	33,1
Pologne
Roumanie	20,7	2,0	6,1	18,2	39,1	1,6	12,3
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***	***
Slovaquie	8,5	5,5	2,8	11,4	29,4	3,0	39,4
Slovénie	11,1	5,7	10,9	12,2	22,5	11,0	26,6
Espagne : Catalogne	2,2	2,7	2,1	54,7		10,1	28,3
Espagne : Reste de l'Espagne	4,9	3,7	5,1	44,1	3,8	28,9	9,5
Suède	7,9	13,2	3,2	9,9	11,6	23,1	31,1
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	12,4	1,2	2,4	10,5	33,9	15,2	24,4
Turquie	14,9	4,5	6,7	10,3	15,3	8,3	40,1
Ukraine	13,6	10,9	2,4	9,1	38,1	12,7	13,1
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	9,5	1,5	5,2	13,9	21,4	17,2	31,3
Royaume-Uni : Irlande du Nord	24,0	9,2	6,0	15,3	9,6	7,9	28,1
Royaume-Uni : Écosse	13,0	17,4	3,0	9,9	12,6	15,2	28,9
Moyen	14,1	7,7	5,3	14,0	21,8	13,8	24,2
Médian	12,5	5,7	4,4	12,6	21,3	12,7	25,9
Minimum	1,1	0,3	1,7	3,3	3,8	1,6	8,7
Maximum	37,1	24,0	23,4	44,1	66,6	35,4	46,6

Remarques - Tableau 7 : Voir remarques relatives au Tableau 6

Tableau 8 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.8

	moins d'un mois	1 mois à moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à moins d'un an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Réclusion à perpétuité	Condamnation à mort	Inconnu ou non disponible
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)
Arménie	***	***	***	38	404	501	545	304	***	56	***	0
Azerbaïdjan	***	***	58	102	2370	5200	5679	2340	0	201	***	0
BH : Fédération de BH	15	16	51	107	222	135	196	152	31	***	***	0
BH : Rép. Srpska	6	16	35	85	201	118	155	168	22	***	***	0
Bulgarie		414	769	1601	3039	1095	812	1140	44	93	***	0
Croatie	8	33	68	166	545	282	383	247	55	***	***	0
Chypre	6	...	17	***	427
Danemark	34	265	243	394	766	324	327	169	***	17	***	102
Estonie		425			970	696	910	413	23	32	***	0
Finlande		275	382	516	(695)	(609)	(409)	157			***	64
France		4348		5047	8915	4455	5209	6676	1307	533	***	1
Allemagne	840	5016	7908	13239	12546	15713	5266	1051	***	1794	***	0
Hongrie	19	89	247	1690	4154	2380	2606	939	219	7	***	0
Islande	3	2	15	17	41	8	10	9	1	0	***	0
Italie	61	236	770	2001	7503	7991	8203	4916	2240	1179	***	0
Lettonie	0	***	30	165	1374	1174	1705	471	1	26	***	8
Liechtenstein	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	***	0
Lituanie	17	77	204	384	2084	1509	1580	704	11	82	***	0
Luxembourg	0	0	10	20	65	33	37	35	14	14	***	0
Moldova	***	***	***	27	659	1589	3683	1403	606	66	***	0
Pays-Bas	575	823	818	971	2030	1128	897	371	21	15	***	230
Norvège	100	317	161	329	683	278	222	141	18	***	***	1
Pologne	***	...
Roumanie	0	248	186	815	6882	10312	9440	5297	793	119	***	0
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
Slovaquie		409		1113	2393	956	1002	534	***	18	***	9
Slovénie	0	9	41	98	237	127	151	68	6	***	***	0
Espagne : Catalogne	***	***	***	275	1071	988	2473	1176	413	***	***	5
Espagne : Reste de l'Espagne	***	***	***	14148		(15755)	(6676)	(2014)	540	***	***	0
Suède	18	283	423	860	1920	892	899	298	5	124	***	0
Suisse	***	0
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	24	17	80	199	484	298	194	140	***	8	***	0
Turquie	1405	1066	1215	1908	7605	4301	5692	8780	3198	1891	***	0
Ukraine	***	***	***	1763	31637	53953	48438	12244	769	1063	***	0
Royaume-Uni: Angleterre et Pays de Galles	191	908	3148	3807	12840	15673	14275	4257	228	5594	***	3
Royaume-Uni : Irlande du Nord	3	5	38	85	185	114	125	71	1	124	***	0
Royaume-Uni : Écosse	70	82	451	522	1107	880	1264	238	7	626	***	343

Remarques – Tableau 8

Azerbaïdjan : La répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine prononcée concerne un total de 15.950 détenus condamnés au lieu des 180 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4.

Danemark : Les données se rapportent au 27 décembre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Finlande : Les limites inférieure et supérieure des catégories (e), (f), (g), (h), et (i) diffèrent. Voici les limites qui ont été utilisées :

- (e) 1 an à moins de 2 ans (au lieu de de 1 an à moins de 3 ans)
- (f) 2 ans à moins de 4 ans (au lieu de 3 ans à moins de 5 ans)
- (g) 4 ans à moins de 8 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
- (h) (i) 8 ans et plus (au lieu de 10 ans à moins de 20 ans et au-delà de 20 ans)

Allemagne :

- Les données se rapportent au 31 mars 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- Les limites inférieure et supérieure des catégories d), (e), (f), (g) et (h) diffèrent. Voici les limites qui ont été utilisées :

- (d) 6 mois à 1an (au lieu de 6 mois à moins d'un an)
- (e) Plus d' un an à 2 ans (au lieu de 1 an à moins de 3 ans)
- (f) Plus de 2 ans à 5 ans (au lieu de 3 ans à moins de 5 ans)
- (g) Plus de 5 ans à 10 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
- (h) Plus de 10 ans à 15 ans (au lieu de 10 ans à moins de 20 ans)

Lettonie : (l) 8 personnes pour lesquelles une peine d'amende ou de travail d'intérêt général a été remplacée par quelques jours de détention.

Lituanie : La répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine prononcée concerne un total de 6.652 détenus condamnés au lieu des 6.244 indiqués sous la rubrique (d) du Tableau 4. La raison en est que, en vertu des dispositions du Code de procédure pénal de la République de Lituanie, les personnes condamnées peuvent, après avoir donné leur accord écrit, commencer à purger leur peine avant l'instruction de leur affaire devant la cour d'appel. C'est la raison pour laquelle le nombre de détenus condamnés qui ont utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire (rubrique c du Tableau 4) et le nombre de personnes déclarées coupables mais non encore condamnées (rubrique b du Tableau 4) sont statistiquement comptabilisés avec les personnes condamnées (peine définitive) et purgent leur peine.

Norvège : Les données sont des estimations.

Espagne – reste de l'Espagne : Les limites inférieure et supérieure des catégories (f), (g) et (h) diffèrent. Voici les limites qui ont été utilisées :

- (f) 3 ans à moins de 8 ans (au lieu de 3 ans à moins de 5 ans)
- (g) 8 ans à moins de 15 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
- (h) 15 ans à moins de 20 ans (au lieu de 10 ans à moins de 20 ans)

Suède : Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Tableau 9 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.9

	moins d'un mois	1 mois à moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à moins d'un an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans à moins de 10 ans	10 ans à moins de 20 ans	20 ans et plus	Réclusion à perpétuité	Condamnation à mort	Inconnu ou non disponible
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)	(k)	(l)
Arménie	2,1	21,9	27,1	29,5	16,5	...	3,0	***	0
Azerbaïdjan	0,4	0,6	14,9	32,6	35,6	14,7	0,0	1,3	***	0
BH : Fédération de BH	1,6	1,7	5,5	11,6	24,0	14,6	21,2	16,4	3,4	***	***	0
BH : Rép. Srpska	0,7	2,0	4,3	10,5	24,9	14,6	19,2	20,8	2,7	***	***	0
Bulgarie	...	4,6	8,5	17,8	33,7	12,2	9,0	12,7	0,5	1,0	***	0
Croatie	0,4	1,8	3,8	9,3	30,5	15,8	21,4	13,8	3,1	***	***	0
Chypre	1,3	...	3,8	***	94,9
Danemark	1,3	10,0	9,2	14,9	29,0	12,3	12,4	6,4	***	0,6	***	3,9
Estonie		12,3			28,0	20,1	26,2	11,9	0,7	0,9	***	0
Finlande		8,9	12,3	16,6	(22,4)	(19,6)	(13,2)	(5,1)			***	2,1
France		11,9		13,8	24,4	12,2	14,3	18,3	3,6	1,5	***	0,0
Allemagne	1,3	7,9	12,5	20,9	19,8	24,8	8,3	1,7	***	2,8	***	0
Hongrie	0,2	0,7	2,0	13,7	33,6	19,3	21,1	7,6	1,8	0,1	***	0
Islande	2,8	1,9	14,2	16,0	38,7	7,5	9,4	8,5	0,9	0,0	***	0
Italie	0,2	0,7	2,2	5,7	21,4	22,8	23,4	14,0	6,4	3,4	***	0
Lettonie	0,0	***	0,6	3,3	27,7	23,7	34,4	9,5	0,0	0,5	***	0,2
Liechtenstein	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
Lituanie	0,3	1,2	3,1	5,8	31,3	22,7	23,8	10,6	0,2	1,2	***	0
Luxembourg	0,0	0,0	4,4	8,8	28,5	14,5	16,2	15,4	6,1	6,1	***	0
Moldova	***	***	***	0,3	8,2	19,8	45,8	17,5	7,5	0,8	***	0
Pays-Bas	7,3	10,4	10,4	12,3	25,8	14,3	11,4	4,7	0,3	0,2	***	2,9
Norvège	4,4	14,1	7,2	14,6	30,4	12,4	9,9	6,3	0,8	***	***	0
Pologne	***	...
Roumanie	0,0	0,7	0,5	2,4	20,2	30,2	27,7	15,5	2,3	0,3	***	0
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
Slovaquie		6,4		17,3	37,2	14,9	15,6	8,3	***	0,3	***	0,1
Slovénie	0,0	1,2	5,6	13,3	32,2	17,2	20,5	9,2	0,8	***	***	0
Espagne : Catalogne	***	***	***	4,3	16,7	15,4	38,6	18,4	6,5	***	***	0,1
Espagne : Reste de l'Espagne	***	***	***	36,2	(40,3)	(17,1)	(5,1)	1,4	***	***	***	0
Suède	0,3	4,9	7,4	15,0	33,6	15,6	15,7	5,2	0,1	2,2	***	0
Suisse	***	...
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1,7	1,2	5,5	13,8	33,5	20,6	13,4	9,7	...	0,6	***	0
Turquie	3,8	2,9	3,3	5,1	20,5	11,6	15,4	23,7	8,6	5,1	***	0
Ukraine	***	***	***	1,2	21,1	36,0	32,3	8,2	0,5	0,7	***	0
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	0,3	1,5	5,2	6,2	21,1	25,7	23,4	7,0	0,4	9,2	***	0
Royaume-Uni : Irlande du Nord	0,4	0,7	5,1	11,3	24,6	15,2	16,6	9,5	0,1	16,5	***	0
Royaume-Uni : Écosse	1,3	1,5	8,1	9,3	19,8	15,7	22,6	4,3	0,1	11,2	***	6,1
Moyen	1,3	3,7	5,9	9,9	25,9	18,7	21,1	11,2	2,3	2,9	***	3,3
Médian	0,4	1,8	5,4	10,9	25,4	15,8	20,8	9,7	0,9	1,2	***	0
Minimum	0,0	0,0	0,4	0,3	8,2	7,5	8,3	1,3	0,0	0,0	***	0
Maximum	7,3	14,1	14,2	20,9	38,7	36,0	45,8	23,7	8,6	16,5	***	94,9

Remarques - Tableau 9 : Voir Remarques relatives au Tableau 8.

Tableau 10 Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages cumulés)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.10

	Moins d'un an	1 an et plus (peine à durée déterminée)	3 ans et plus (peine à durée déterminée)	5 ans et plus (peine à durée déterminée)	10 ans et plus (peine à durée déterminée)	Total des peines à durée déterminée	Réclusion à perpétuité [Tableau 9]	Inconnu ou non disponible
Arménie	2,1	94,9	73,1	45,9	16,5	97,0	3,0	0
Azerbaïdjan	1,0	97,7	82,9	50,3	14,7	98,7	1,3	0
BH : Fédération de BH	20,4	79,6	55,6	41,0	19,8	100,0	***	0
BH : Rép. Srpska	17,6	82,4	57,4	42,8	23,6	100,0	***	0
Bulgarie	30,9	68,1	34,3	22,2	13,1	99,0	1,0	0
Croatie	15,4	84,6	54,1	38,3	16,9	100,0	***	0
Chypre
Danemark	35,4	60,1	31,0	18,8	6,4	95,5	0,6	3,9
Estonie	12,3	86,8	58,9	38,8	12,6	99,1	0,9	0
Finlande	37,8	60,2	37,8	18,2	5,1	97,9		2,1
France	15,7	82,6	54,9	41,0	24,8	98,3	1,7	0,0
Allemagne	42,6	54,6	34,8	10,0	1,7	97,2	2,8	0
Hongrie	16,6	83,4	49,7	30,5	9,4	99,9	0,1	0
Islande	34,9	65,1	26,4	18,9	9,4	100,0	0,0	0
Italie	8,7	87,9	66,5	43,8	20,4	96,6	3,4	0
Lettonie	3,9	95,4	67,6	43,9	9,5	99,3	0,5	0,2
Liechtenstein	***	***	***	***	***	***	***	***
Lituanie	10,3	88,5	57,2	34,5	10,7	98,8	1,2	0
Luxembourg	13,2	80,7	52,2	37,7	21,5	93,9	6,1	0
Moldova	0,3	98,8	90,6	70,9	25,0	99,2	0,8	0
Pays-Bas	40,4	56,4	30,7	16,4	5,0	96,9	0,2	2,9
Norvège	40,3	59,6	29,3	16,9	7,1	100,0	***	0
Pologne
Roumanie	3,7	96,0	75,8	45,6	17,9	99,7	0,3	0
Saint-Marin	***	***	***	***	***	***	***	***
Slovaquie	18,5	81,1	41,4	25,5	8,9	99,6	0,3	0,1
Slovénie	20,1	79,9	47,8	30,5	10,0	100,0	***	0
Espagne : Catalogne	4,3	95,6	78,9	63,5	24,8	99,9	***	0,1
Espagne : Reste de l'Espagne	***	***	63,8	23,6	6,5	100,0	***	0
Suède	27,7	70,2	36,6	21,0	5,3	97,8	2,2	0
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	22,2	77,3	43,8	23,1	9,7	99,4	0,6	0
Turquie	15,1	79,8	59,3	47,7	32,3	94,9	5,1	0
Ukraine	1,2	98,1	77,0	41,0	8,7	99,3	0,7	0
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	13,2	77,6	56,5	30,8	7,4	90,8	9,2	0
Royaume-Uni : Irlande du Nord	17,4	66,0	41,4	26,2	9,6	83,5	16,5	0
Royaume-Uni : Écosse	20,1	62,5	42,7	27,0	4,4	82,7	11,2	6,1
Moyen	18,2	79,1	53,4	33,9	13,1	97,3	2,9	0,5
Médian	16,6	80,7	54,5	32,6	9,9	99,0	1,1	0
Minimum	0,3	54,6	26,4	10,0	1,7	82,7	0,0	0
Maximum	42,6	98,8	90,6	70,9	32,3	100,0	16,5	6,1

Remarques - Tableau 10 : Voir remarques relatives aux Tableaux 8 et 9

Tableau 11 Répartition des détenus condamnés à moins d'un an (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1^{er} septembre 2004 (pourcentages)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.11

	Moins d'un mois	1 mois à moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à moins d'un an	Total des peines inférieures à un an
Arménie	***	***	***	100,0	100
Azerbaïdjan	***	***	36,3	63,8	100
BH : Fédération de BH	7,9	8,5	27,0	56,6	100
BH : Rép. Srpska	4,2	11,3	24,6	59,9	100
Bulgarie		14,9	27,6	57,5	100
Croatie	2,9	12,0	24,7	60,4	100
Chypre
Danemark	3,6	28,3	26,0	42,1	100
Estonie		100,0			100
Finlande		23,4	32,6	44,0	100
France		46,3		53,7	100
Allemagne	3,1	18,6	29,3	49,0	100
Hongrie	0,9	4,4	12,1	82,6	100
Islande	8,1	5,4	40,5	45,9	100
Italie	2,0	7,7	25,1	65,2	100
Lettonie	0,0	***	15,4	84,6	100
Liechtenstein	***	***	***	***	***
Lituanie	2,5	11,3	29,9	56,3	100
Luxembourg	0,0	0,0	33,3	66,7	100
Moldova	***	***	***	100,0	100
Pays-Bas	18,0	25,8	25,7	30,5	100
Norvège	11,0	35,0	17,8	36,3	100
Pologne
Roumanie	0,0	19,9	14,9	65,3	100
Saint-Marin	***	***	***	***	***
Slovaquie		26,9		73,1	100
Slovénie	0,0	6,1	27,7	66,2	100
Espagne : Catalogne	***	***	***	100,0	100
Espagne : Reste de l'Espagne	***	***	***
Suède	1,1	17,9	26,7	54,3	100
Suisse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	7,5	5,3	25,0	62,2	100
Turquie	25,1	19,1	21,7	34,1	100
Ukraine	***	***	***	100,0	100
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	2,4	11,3	39,1	47,3	100
Royaume-Uni : Irlande du Nord	2,3	3,8	29,0	64,9	100
Royaume-Uni : Écosse	6,2	7,3	40,1	46,4	100
<i>Moyen</i>	5,2	13,5	27,2	62,3	
<i>Médian</i>	2,9	11,3	26,8	60,1	
<i>Minimum</i>	0,0	0,0	12,1	30,5	
<i>Maximum</i>	25,1	35,0	40,5	100,0	

Remarques - Tableau 11 : voir remarques relatives aux Tableaux 8 et 9

I.2 LES POPULATIONS CARCÉRALES

Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2003

Tableau 12 Flux d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.12

	Entrées en établissements pénitentiaires	Taux d'entrées en établissements pénitentiaires pour 100.000 habitants	Entrées avant condamnation définitive	
			Effectifs	Pourcentage (%)
Arménie
Azerbaïdjan	***	***	***	***
BH : Fédération de BH	7959	306,1	842	10,6
BH : Rép. Srpska	2233	159,5	840	37,6
Bulgarie	6328	81,1	2977	47,0
Croatie	12592	283,5
Chypre	1313	160,5	653	49,7
Danemark	18529	343,3
Estonie	5488	406,2	3388	61,7
Finlande	5743	110,0	1911	33,3
France	81905	131,7	59348	72,5
Allemagne	135002	163,6	59942	44,4
Hongrie	20516	202,8	6115	29,8
Islande	315	108,4	118	37,5
Italie	81790	141,3	71532	87,5
Lettonie	5115	...
Liechtenstein	160	(466,5)	159	(99,4)
Lituanie	11947	346,7	6969	58,3
Luxembourg	1152	255,1	480	41,7
Moldova	22454	622,4	19639	87,5
Pays-Bas	37750	232,2	23423	62,0
Norvège	11090	242,3	3528	31,8
Pologne	90478	236,9	44789	49,5
Roumanie	24324	112,0
Saint-Marin	17	(59,0)	17	(100,0)
Slovaquie	9956	185,1	4625	46,5
Slovénie	3626	181,6	873	24,1
Espagne: Catalogne	5795	87,8	4603	79,4
Espagne : Reste de l'Espagne	34869	98,0
Suède
Suisse	53878	731,6	28765	53,4
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	6642	327,2	1091	16,4
Turquie	101325	142,2	26671	26,3
Ukraine	515321	1082,1	75282	14,6
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	135042	254,6	91188	67,5
Royaume-Uni : Irlande du Nord	5309	310,4	2439	45,9
Royaume-Uni : Écosse	37773	743,8	18892	50,0
<i>Moyen</i>		283,5		46,9
<i>Médian</i>		232,2		46,5
<i>Minimum</i>		81,1		10,6
<i>Maximum</i>		1082,1		87,5

Remarques – Tableau 12

Bosnie Herzégovine : Les données démographiques sont des estimations.

Croatie : Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.

Chypre : Les données démographiques concernent l'ensemble de l'île mais les chiffres de la population carcérale ne comprennent pas les détenus incarcérés dans la partie septentrionale de l'île qui n'est pas sous le contrôle des autorités de la République de Chypre. En conséquence, les taux d'entrées en établissements pénitentiaires pour 100.000 habitants est sous-estimé.

Denmark: Les données se rapportent à 2004 au lieu de 2003.

Estonie : La capacité d'accueil des établissements pénitentiaires comprend les hôpitaux pénitentiaires.

France:

- Les données concernent le territoire métropolitain de la France ainsi que les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion). Les données démographiques sont des estimations établies par l'*Institut National de la Statistique*, INSEE (http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age.htm) et se rapportent au 1^{er} janvier 2004.

Lettonie : Le nombre d'entrées avant la condamnation définitive correspond au nombre d'entrées en établissements de détention préventive.

Liechtenstein : En vertu du traité entre le Liechtenstein et l'Autriche, les détenus de longue durée purgent, en principe, leur peine dans des établissements pénitentiaires autrichiens. C'est la raison pour laquelle les taux figurent entre parenthèses et ne sont pas comptabilisés dans les calculs des mesures de tendance centrale.

Saint-Marin:

- Les données démographiques se rapportent au 1^{er} janvier 2003.
- En vertu du code pénal (art. 99), toute personne qui, à Saint Marin, purge une peine d'emprisonnement de six mois minimum peut, sur décision du juge compétent et, en cas d'accord international approprié, être transférée vers un « établissement pénitentiaire étranger. » Ces détenus ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de Saint-Marin. C'est la raison pour laquelle, les taux figurent entre parenthèses et ne sont pas comptabilisés dans les calculs des mesures de tendance centrale.

Espagne : Les données démographiques pour la Catalogne sont des estimations basées sur les données de l'Institut National espagnol de la Statistique, disponibles sur www.ine.es.

Royaume-Uni : Les données démographiques pour l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse sont des estimations calculées par « National Statistics Online » (<http://www.statistics.gov.uk/cci/nugget.asp?id=6>) et correspondent à la population au milieu de l'année 2004.

Tableau 13.1 Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de journées de détention

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.13.1

	Nombre total de journées de détention en 2003	Nombre moyen de détenus en 2003	Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003 (Tableau 12)	Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)
	(a)	(b) = a / 365	(c)	(d) = 12 (b/c)
Arménie
Azerbaïdjan
BH : Fédération de BH	474556	1300	7959	2,0
BH : Rép. Srpska	342336	938	2233	5,0
Bulgarie	6328	...
Croatie	12592	...
Chypre	(361)	(1)	1313	(0,0)
Danemark	1332606	3651	18529	2,4
Estonie	5488	...
Finlande	1297250	3554	5743	7,4
France	21450427	58768	81905	8,6
Allemagne	135002	...
Hongrie	20516	...
Islande	42225	116	315	4,4
Italie	81790	...
Lettonie
Liechtenstein	(2650)	(7)	160	(0,5)
Lituanie	3516410	9634	11947	9,7
Luxembourg	157596	432	1152	4,5
Moldova	22454	...
Pays-Bas	5263665	14421	37750	4,6
Norvège	1083334	2968	11090	3,2
Pologne	29682165	81321	90478	10,8
Roumanie	16871760	46224	24324	22,8
Saint-Marin	(230)	(1)	17	(0,4)
Slovaquie	3468960	9504	9956	11,5
Slovénie	408800	1120	3626	3,7
Espagne : Catalogne	5795	...
Espagne : Reste de l'Espagne	17230555	47207	34869	16,2
Suède	2437271	6677
Suisse	1932087	5293	53878	1,2
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	593209	1625	6642	2,9
Turquie	26026946	71307	101325	8,4
Ukraine	515321	...
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	135042	...
Royaume-Uni : Irlande du Nord	5309	...
Royaume-Uni : Écosse	2381260	6524	37773	2,1
<i>Moyen</i>				6,0
<i>Médian</i>				4,5
<i>Minimum</i>				0,0
<i>Maximum</i>				22,8

Remarques – Tableau 13.1

- Les chiffres extrêmement bas fournis par certains États au titre de la rubrique (a) « *nombre total de journées de détention* » montrent que cette notion n'est pas comprise de la même manière par tous les États.
- Un indicateur de substitution est fourni par le Tableau 13.2.

Liechtenstein : Voir remarques générales.

Saint-Marin : Voir remarques générales.

Tableau 13.2 Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2003

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.13.2

	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2003 (SPACE 2003)	Nombre total d'entrées en établissements pénitentiaires [Tableau 12]	Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)
	(a)	(b)	(c) = 12 (a/b)
Arménie	3429
Azerbaïdjan	16345	***	***
BH : Fédération de BH	1265	7959	1,9
BH : Rép. Srpska	892	2233	4,8
Bulgarie	10056	6328	19,1
Croatie	2594	12592	2,5
Chypre	355	1313	3,2
Danemark	3577	18529	2,3
Estonie	4797	5488	10,5
Finlande	3437	5743	7,2
France	57440	81905	8,4
Allemagne	79567	135002	7,1
Hongrie	17012	20516	10,0
Islande	112	315	4,3
Italie	57238	81790	8,4
Lettonie	8135
Liechtenstein	18	160	1,4
Lituanie	9958	11947	10,0
Luxembourg	498	1152	5,2
Moldova	10729	22454	5,7
Pays-Bas	18242	37750	5,8
Norvège	2914	11090	3,2
Pologne	80692	90478	10,7
Roumanie	45337	24324	22,4
Saint-Marin	...	17	...
Slovaquie	8829	9956	10,6
Slovénie	1099	3626	3,6
Espagne : Catalogne	...	5795	...
Espagne : Reste de l'Espagne	...	34869	...
Espagne : Total	55244	40664	16,3
Suède	6755
Suisse	5266	53878	1,2
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1598	6642	2,9
Turquie	64051	101325	7,6
Ukraine	198386	515321	4,6
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	72992	135042	6,5
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1185	5309	2,7
Royaume-Uni : Écosse	6642	37773	2,1
<i>Moyen</i>			6,8
<i>Médian</i>			5,7
<i>Minimum</i>			1,2
<i>Maximum</i>			22,4

Remarques – Tableau 13.2

- Certains pays n'ayant pas fourni les données relatives au nombre total de journées de détention en 2003 –rubrique (a) du Tableau 13.1– et d'autres pays ayant fourni des chiffres qui ne paraissent pas fiables (voir remarques relatives au Tableau 13.1) dans le Tableau 13.2, nous avons utilisé le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2003 pour estimer le nombre moyen de détenus pour 2003 (source : SPACE 2003).
- Voir remarques relatives au tableau 12.

Tableau 14 Évasions de détenus en 2003

- (a) Évasions de détenus (prévenus ou condamnés) d'un établissement fermé ou au cours du transfert administratif (2003)
 (b) Autres formes d'évasion (d'un établissement pénitentiaire fermé – colonie agricole ou autre – en semi-liberté ou au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire, etc.) en 2003

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.14

	(a) Nombre d'évasions de détenus	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2003 (SPACE 2003)	Taux d'évasion pour 10.000 détenus	(b) Autres formes d'évasion
Arménie	...	3429
Azerbaïdjan	1	16345	0,6	8
BH : Fédération de BH	3	1265	23,7	78
BH : Rép. Srpska	15	892	168,2	11
Bulgarie	21	10056	20,9	53
Croatie	2	2594	7,7	84
Chypre	0	355	0,0	0
Danemark	22	3577	61,5	486
Estonie	2	4797	4,2	10
Finlande	29	3437	84,4	29
France	18	57440	3,1	150
Allemagne	24	79567	3,0	551
Hongrie	21	17012	12,3	12
Islande	0	112	0,0	6
Italie	22	57238	3,8	262
Lettonie	0	8135	0,0	24
Liechtenstein	0	18	0,0	0
Lituanie	0	9958	0,0	18
Luxembourg	...	498
Moldova	7	10729	6,5	457
Pays-Bas	15	18242	8,2	921
Norvège	14	2914	48,0	148
Pologne	4	80692	0,5	410
Roumanie	1	45337	0,2	6
Saint-Marin	0	0
Slovaquie	0	8829	0,0	8
Slovénie	12	1099	109,2	63
Espagne : Catalogne	1	204
Espagne : Reste de l'Espagne	42	173
Espagne : Total	43	55244	7,8	377
Suède	45	6755	66,6	465
Suisse	...	5266
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	10	1598	62,6	103
Turquie	14	64051	2,2	374
Ukraine	4	198386	0,2	34
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	78	72992	10,7	1306
Royaume-Uni : Irlande du Nord	0	1185	0,0	6
Royaume-Uni : Écosse	2	6642	3,0	60

Remarques – Tableau 14

Bulgarie : (b) Autres formes d'évasion : 5 évasions d'établissements ouverts et 48 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire. Total : 53.

Danemark :

- (a) Évasions : Comprend 9 évasions d'établissements fermés (dont 8 d'établissements pénitentiaires locaux et 1 d'un établissement pénitentiaire fermé) et 13 évasions au cours d'un transfert ; par exemple, évasions des tribunaux, des hôpitaux (dont 8 au cours de transferts des établissements pénitentiaires locaux et 5 au cours de transferts d'un établissement pénitentiaire fermé)

(b) Autres formes d'évasion : 109 d'établissements ouverts et 377 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire. Total : 486.

France : (b) Autres formes d'évasion : 40 évasions d'hôpitaux psychiatriques, 96 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire et 14 au cours de transferts vers les hôpitaux et les tribunaux. Total : 150

Lettonie : (b) Autres formes d'évasion : 9 évasions d'établissements ouverts et 15 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire.

Norvège :

- (a) Évasions : Comprend 1 évasion d'un établissement pénitentiaire et 13 au cours de différentes formes de permission de sortie surveillée. Total : 14

- (b) Autres formes d'évasion : 44 évasions d'établissements ouverts et 104 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire.

Pologne : (b) Autres formes d'évasion : 39 détenus évadés d'établissements ouverts ; 3 détenus en semi-liberté et 368 détenus au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire.

Slovaquie : (b) Autres formes d'évasion : 6 détenus évadés d'établissements ouverts et 2 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire.

Espagne – Reste de l'Espagne :

- (a) Évasions : Comprend 2 évasions d'un établissement pénitentiaire fermé, 12 d'établissements ouverts, 7 d'hôpitaux, 1 d'un tribunal et 20 d'établissements extra-pénitentiaires. Total : 42.

- (b) Autres formes d'évasion : 21 au cours d'une permission de congé pénitentiaire en vue d'aller travailler, 146 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou d'un congé pénitentiaire, 5 personnes ne sont pas retournées dans leur établissement pénitentiaire après leur expulsion d'un établissement extra-pénitentiaire et 1 personne n'a pas respecté la surveillance électronique.

Ukraine : (b) Autres formes d'évasion : 31 détenus évadés d'établissements ouverts et 3 au cours d'une permission de sortie de courte durée ou de congé pénitentiaire.

Tableau 15.1 Décès en établissements pénitentiaires en 2003 (y compris suicides)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.15

	Nombre total de décès	Nombre de suicides	Pourcentage de suicides sur le total de décès	Nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2003 (SPACE 2003)	Taux de mortalité pour 10.000 détenus	Taux de suicide pour 10.000 détenus
Arménie	15	3429	43,7
Azerbaïdjan	208	6	2,9	16345	127,3	3,7
BH : Fédération de BH	2	1265	15,8
BH : Rép. Srpska	1	0	0,0	892	11,2	0,0
Bulgarie	44	3	6,8	10056	43,8	3,0
Croatie	2594
Chypre	0	0	***	355	0,0	0,0
Danemark	19	6	31,6	3577	53,1	16,8
Estonie	10	3	30,0	4797	20,8	6,3
Finlande	10	3	30,0	3437	29,1	8,7
France	230	120	52,2	57440	40,0	20,9
Allemagne	150	80	53,3	79567	18,9	10,1
Hongrie	50	9	18,0	17012	29,4	5,3
Islande	0	0	***	112	0,0	0,0
Italie	157	57	36,3	57238	27,4	10,0
Lettonie	31	6	19,4	8135	38,1	7,4
Liechtenstein	0	0	***	18	0,0	0,0
Lituanie	33	14	42,4	9958	33,1	14,1
Luxembourg	498
Moldova	79	6	7,6	10729	73,6	5,6
Pays-Bas	...	13	...	18242	...	7,1
Norvège	19	7	36,8	2914	65,2	24,0
Pologne	127	37	29,1	80692	15,7	4,6
Roumanie	125	7	5,6	45337	27,6	1,5
Saint-Marin	0	0	***	***	***	***
Slovaquie	15	4	26,7	8829	17,0	4,5
Slovénie	4	3	75,0	1099	36,4	27,3
Espagne : Catalogne	14	8	57,1
Espagne : Reste de l'Espagne	160	28	17,5
Espagne : Total	174	36	20,7	55244	31,5	6,5
Suède	15	8	53,3	6755	22,2	11,8
Suisse	16	8	50,0	5266	30,4	15,2
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1	1	100,0	1598	6,3	6,3
Turquie	152	34	22,4	64051	23,7	5,3
Ukraine	972	41	4,2	198386	49,0	2,1
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	72992
Royaume-Uni : Irlande du Nord	3	3	100,0	1185	25,3	25,3
Royaume-Uni : Écosse	15	8	53,3	6642	22,6	12,0
<i>Moyen</i>			35,1		31,6	8,8
<i>Médian</i>			30,0		27,6	6,4
<i>Minimum</i>			0,0		0,0	0,0
<i>Maximum</i>			100,0		127,3	27,3

Tableau 15.2 Types des décès et suicides comptabilisés au Tableau 15.1

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.15.2

	Les données comprennent-elles les décès ou suicides de détenus à l'hôpital?	Les données comprennent-elles les décès ou suicides de détenus en dehors d'un établissement pénitentiaire?
Arménie	Oui.	Oui.
Azerbaïdjan	Oui.	Oui.
BH : Fédération de BH	Oui.	Oui.
BH : Rép. Srpska	Oui (0 cas)	Oui (1 cas)
Bulgarie	Non.	Oui (7 cas)
Croatie	Oui.	Oui.
Chypre	Non.	Non.
Danemark	Oui.	Oui.
Estonie	Oui.	Oui.
Finlande	Oui.	Oui.
France	Oui.	Oui.
Allemagne	Oui.	Oui.
Hongrie	Oui.	Oui.
Islande	Oui.	Oui.
Italie	Oui.	Non.
Lettonie	Oui.	Oui.
Liechtenstein	Oui.	Oui.
Lituanie	Oui.	Oui.
Luxembourg		
Moldova	Oui.	Oui.
Pays-Bas		
Norvège	Oui.	Oui.
Pologne	Oui.	Non.
Roumanie	Oui.	Non.
Saint-Marin	Non.	Non.
Slovaquie	Oui.	Non.
Slovénie	Oui.	Oui.
Espagne : Catalogne	Non.	Non.
Espagne : Reste de l'Espagne	Oui.	Non (il y a eu 19 décès et 3 suicides dans ces circonstances)
Suède	Oui.	Oui.
Suisse	Oui.	Oui.
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	Oui.	Oui.
Turquie	Oui.	Non.
Ukraine		
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles		
Royaume-Uni : Irlande du Nord	Oui.	Oui.
Royaume-Uni : Écosse	Oui.	Non.

II. LE PERSONNEL PÉNITENTIAIRE

Tableau 16 Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.16

	Total	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration	Autres
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
Arménie	947	66	881	***	***	***	***
Azerbaïdjan	5595	68	183	96	***	3	5245
BH : Fédération de BH	656	34	494	56	25	47	***
BH : Rép. Srpska	589	28	302	40	132	87	***
Bulgarie	3115	90	1966	376	223	407	53
Croatie	2310	104	1298	245	289	374	***
Chypre	352	9	306	3	20	14	***
Danemark	3619	56	2487	274	405	261	136
Estonie	1705	20	1232	212	0	266	***
Finlande	2783	57	1562	406	275	253	230
France	24927	271	21109	1486	509	1552	***
Allemagne	37956	474	28194	2730	2123	4435	***
Hongrie	6545	392	3061	715	***	419	1958
Islande	86	6	63	2	13	3	***
Italie	42201	325	40130	1519	863	2901	***
Lettonie	3126	728	2030	356	12	0	***
Liechtenstein	5	1	4	0	0	0	***
Lituanie	3458	58	1918	499	280	703	***
Luxembourg	310	7	216	28	36	15	8
Moldova	3077	99	1756	404	213	605	***
Pays-Bas	10903	209	7528	312	1003	1851	***
Norvège	2858	***	***
Pologne	23167	1473	13410	3317	592	4375	***
Roumanie	12426	146	7963	1374	76	2867	***
Saint-Marin	5	1	0	1	0	0	3
Slovaquie	4616	94	3109	486	0	927	***
Slovénie	767	46	451	83	109	78	***
Espagne : Catalogne	3243	52	1970	530	60	298	333
Espagne : Reste de l'Espagne	19543	364	13886	2464	344	2485	***
Suède	6405	225	4725	275	325	490	365
Suisse	3052	88	2964	***
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	448	23	250	55	51	69	***
Turquie	24202	1651	20004	642	***	1905	***
Ukraine	43278	922	23912	11987	6457	***	***
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	44817	3092	30633	1805	4488	4799	***
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1722	250	1171	86	74	81	60
Royaume-Uni : Écosse	4502,3	0,0	3221,0	0,0	0,0	909,0	372,3

Remarques – Tableau 16

Azerbaïdjan : Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

Danemark : (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps : comprend le personnel de service, les aumôniers, etc. Total : 136.

Estonie : La répartition du personnel travaillant à plein temps concerne un total de 1.730 personnes au lieu des 1.705 indiqués à la colonne « Total. »

Finlande : (g) « Autres » personnels à plein temps : comprend 165 agents de service (par exemple, personnes travaillant dans les cuisines pénitentiaires) et 65 agents d'entretien. Total : 230.

France :

(d) Traitement : Ne comprend que le personnel socio-éducatif.

(e) Ateliers : Ne comprend que le personnel technique.

Allemagne : Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

Islande : La répartition du personnel à plein temps concerne un total de 67 personnes au lieu des 86 indiqués à la colonne « Total » parce qu'un des deux psychologues inclus dans la catégorie « personnel de traitement » (e) se trouve est rattaché à la Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire et du Contrôle Judiciaire.

Italie : La répartition du personnel travaillant à plein temps concerne un total de 45.738 personnes au lieu des 42.201 indiqués à la colonne « Total. »

Luxembourg : (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps : comprend 8 agents techniques.

Pays-Bas : Les données se rapportent uniquement au Service Pénitentiaire. Cela exclut donc le personnel des cliniques pénitentiaires pour jeunes ainsi que le personnel travaillant dans les centres de départ.

Norvège :

● Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

● Il est impossible de distinguer avec exactitude le personnel de direction et le personnel administratif pour quatre raisons :

1. Les termes « direction » et « administration » ne sont pas définis avec précision.
2. Les fonctions administratives et de direction peuvent être exercées par la même personne.
3. Les titres professionnels ne reflètent pas toujours les descriptions de poste.
4. Le personnel de sécurité peut également remplir des fonctions administratives.

Pologne : Les données se rapportent au 30 septembre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Espagne – Catalogne :

● Les données se rapportent à juin 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

● (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps : comprend 333 personnes travaillant dans d'autres services telles que le personnel d'entretien général, les chauffeurs, le personnel de cuisine, etc.

Espagne – Reste de l'Espagne : Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

Suède :

● Les données sont des estimations.

● Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

● (b) Personnel de Surveillance : La majorité du personnel de surveillance s'occupe également des programmes de traitement.

● (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps : comprend le personnel de cuisine, le personnel chargé du nettoyage, le personnel travaillant dans les entrepôts et le personnel chargé de l'entretien des bâtiments pénitentiaires. Total : 365.

Royaume-Uni – Irlande du Nord : (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps : se réfère au personnel industriel, y compris les aides-cuisiniers, les responsables des chaudières, du nettoyage, etc.
Total : 60.

Royaume-Uni – Écosse : Les données comprennent le personnel travaillant à temps partiel.

Remarques – Tableau 17

Azerbaïdjan : Le personnel à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16.

Danemark : (g) « Autres » personnels à temps partiel : comprend les assistants de service, les aumôniers, etc. Total : 8.

France:

(d) Traitement : Comprend le personnel socio-éducatif.

(e) Ateliers : Comprend uniquement le personnel technique.

Allemagne : Le personnel travaillant à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16.

Liechtenstein : (f) Administration : Comprend un aide-comptable et un secrétaire faisant partie de l'Administration de la Police.

Moldova : La répartition du personnel à temps partiel concerne un total de 63 personnes au lieu des 62 indiquées à la colonne « Total. »

Pays-Bas : Les données se rapportent au Service Pénitentiaire uniquement. Cela exclut donc le personnel des cliniques pénitentiaires pour jeunes ainsi que le personnel travaillant dans les centres de départ ;

Norvège : Le personnel travaillant à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16 (voir également les remarques relatives au Tableau 16).

Pologne : Les données se rapportent au 30 septembre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Espagne – Catalogne : Les données se rapportent à juin 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Espagne – Reste de l'Espagne : Le personnel travaillant à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16.

Suède : Le personnel travaillant à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16.

Royaume-Uni – Irlande du Nord: (g) « Autres » personnels travaillant à plein temps se réfère au personnel industriels, y compris les aides-cuisiniers, les responsables des chaudières, du nettoyage, etc. Total : 2.5.

Royaume-Uni – Écosse : Le personnel à temps partiel est comptabilisé dans le Tableau 16.

Tableau 18 Personnel travaillant à plein temps et à temps partiel dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004 – sur la base d'équivalents plein-temps (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.18

	Total	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration	Autres
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
Arménie	1292	66	1180	46	0	0	0
Azerbaïdjan	5595	68	183	96	0	3	5245
BH : Fédération de BH	656	34	494	56	25	47	0
BH : Rép. Srpska	589	28	302	40	132	87	0
Bulgarie	3123	90	1966	383	224	407	53
Croatie	2310	104	1298	245	289	374	0
Chypre	352	9	306	3	20	14	0
Danemark	3728	56	2518	310	407	293	144
Estonie	1718 (1743)	20	1232	225	0	266	0
Finlande	2856	57	1562	406	275	253	303
France	25766	276	21283	1801	517	1890	0
Allemagne	37956	474	28194	2730	2123	4435	0
Hongrie	6682	392	3061	715	0	419	2095
Islande	86 (87)	6	63	2	13	3	0
Italie	42517 (46054)	330	40130	1683	899	3012	0
Lettonie	3152	728	2030	382	12	0	0
Liechtenstein	20	1	11	5	1	2	0
Lituanie	3570	58	1918	578	283	733	0
Luxembourg	312	7	216	29	37	15	8
Moldova	3139 (3140)	99	1756	444	218	623	0
Pays-Bas	13094	217	8279	835	1156	2607	0
Norvège	2858	0	0	0	0	0	0
Pologne	23787	1512	13410	3822	602	4441	0
Roumanie	12429	146	7963	1377	76	2867	0
Saint-Marin	6	2	0	2	0	0	3
Slovaquie	4616	94	3109	486	0	927	0
Slovénie	767	46	451	83	109	78	0
Espagne : Catalogne	3298	52	1970	530	115	298	333
Espagne : Reste de l'Espagne	19543	364	13886	2464	344	2485	0
Suède	6405	225	4725	275	325	490	365
Suisse	3643	88	3555	0	0	0	0
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	454	23	254	55	51	71	0
Turquie	24202	1651	20004	642	0	1905	0
Ukraine	43587	922	23912	12296	6457	0	0
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	46641	3152	31244	1982	4725	5539	0
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1734	255	1172	88	74	83	63
Royaume-Uni : Écosse	4502,3	0,0	3221,0	0,0	0,0	909,0	372,3

Remarques – Tableau 18

Voir Remarques relatives aux Tableaux 16 et 17 (Le Tableau 18 est une combinaison de ces deux tableaux).

Estonie, Islande, Italie et Moldova : La somme des différentes catégories de personnel donnant un total supérieur au nombre total de membres du personnel indiqué par le pays, nous avons calculé un nouveau total qui ne tient compte que des personnes indiquées par la pays pour chaque catégorie de personnel. Ce nouveau total figure entre parenthèses.

Tableau 19 Personnel travaillant à plein temps et à temps partiel dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2004 – sur la base d'équivalents plein-temps (pourcentages)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.19

	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration	Autres	Total
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
Arménie	5,1	91,3	3,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Azerbaïdjan	1,2	3,3	1,7	0,0	0,1	93,7	100,0
BH : Fédération de BH	5,2	75,3	8,5	3,8	7,2	0,0	100,0
BH : Rép. Srpska	4,8	51,3	6,8	22,4	14,8	0,0	100,0
Bulgarie	2,9	63,0	12,3	7,2	13,0	1,7	100,0
Croatie	4,5	56,2	10,6	12,5	16,2	0,0	100,0
Chypre	2,6	86,9	0,9	5,7	4,0	0,0	100,0
Danemark	1,5	67,5	8,3	10,9	7,9	3,9	100,0
Estonie	1,1	70,7	12,9	0,0	15,3	0,0	100,0
Finlande	2,0	54,7	14,2	9,6	8,9	10,6	100,0
France	1,1	82,6	7,0	2,0	7,3	0,0	100,0
Allemagne	1,2	74,3	7,2	5,6	11,7	0,0	100,0
Hongrie	5,9	45,8	10,7	0,0	6,3	31,4	100,0
Islande	6,9	72,4	2,3	14,9	3,4	0,0	100,0
Italie	0,7	87,1	3,7	2,0	6,5	0,0	100,0
Lettonie	23,1	64,4	12,1	0,4	0,0	0,0	100,0
Liechtenstein	5,0	55,0	25,0	5,0	10,0	0,0	100,0
Lituanie	1,6	53,7	16,2	7,9	20,5	0,0	100,0
Luxembourg	2,2	69,3	9,1	11,9	4,8	2,6	100,0
Moldova	3,2	55,9	14,1	6,9	19,8	0,0	100,0
Pays-Bas	1,7	63,2	6,4	8,8	19,9	0,0	100,0
Norvège
Pologne	6,4	56,4	16,1	2,5	18,7	0,0	100,0
Roumanie	1,2	64,1	11,1	0,6	23,1	0,0	100,0
Saint-Marin	25,0	0,0	25,0	0,0	0,0	50,0	100,0
Slovaquie	2,0	67,4	10,5	0,0	20,1	0,0	100,0
Slovénie	6,0	58,8	10,8	14,2	10,2	0,0	100,0
Espagne : Catalogne	1,6	59,7	16,1	3,5	9,0	10,1	100,0
Espagne : Reste de l'Espagne	1,9	71,1	12,6	1,8	12,7	0,0	100,0
Suède	3,5	73,8	4,3	5,1	7,7	5,7	100,0
Suisse	2,4	97,6	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	5,1	55,9	12,1	11,2	15,6	0,0	100,0
Turquie	6,8	82,7	2,7	0,0	7,9	0,0	100,0
Ukraine	2,1	54,9	28,2	14,8	0,0	0,0	100,0
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	6,8	67,0	4,2	10,1	11,9	0,0	100,0
Royaume-Uni : Irlande du Nord	14,7	67,6	5,0	4,3	4,8	3,6	100,0
Royaume-Uni : Écosse	0,0	71,5	0,0	0,0	20,2	8,3	100,0
<i>Moyen</i>	4,7	63,7	9,8	5,7	10,0	6,2	
<i>Médian</i>	2,7	65,7	9,8	4,6	8,9	0,0	
<i>Minimum</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>Maximum</i>	25,0	97,6	28,2	22,4	23,1	93,7	

Remarques – Tableau 19

Voir remarques relatives aux Tableaux 16, 17 et 18.

Estonie, Islande, Italie et Moldova : La somme des différentes catégories de personnel donnant un total supérieur au nombre total de membres du personnel indiqué par le pays (c'est-à-dire supérieur à 100 %), nous avons calculé, dans le Tableau 18, un nouveau total tenant compte des personnes indiquées par le pays pour chaque catégorie de personnel. Ce nouveau total figure entre parenthèses dans le Tableau 18 et il a été utilisé pour calculer les pourcentages dans le Tableau 19.

Tableau 20 Autres catégories de personnel au 1^{er} septembre 2004

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.20

	Personnel travaillant à la Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire	Personnel travaillant dans les Directions Régionales de l'Administration pénitentiaire	Personnel ne travaillant pas dans des établissements pénitentiaires	Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire
	(a)	(b)	(c)	(d)
Arménie	127	***	***	655
Azerbaïdjan	***	***	43	2058
BH : Fédération de BH	***	***	***	4
BH : Rép. Srpska	7	***	***	***
Bulgarie	2	32	0	0
Croatie	35	***	***	57
Chypre	***	***	***	6
Danemark	185	***	***	***
Estonie	28	***	***	
Finlande	119		65	
France	262	839		2451,25
Allemagne	***
Hongrie	199	...	1062	***
Islande	14	***	***	6,35
Italie	1059	1171	30	2056
Lettonie	79,5	0	0	91
Liechtenstein	***	0	0	8
Lituanie	79	***	190	151
Luxembourg	0	0	0	64
Moldova	0	0	27	41
Pays-Bas	95	***
Norvège	36	88	***	...
Pologne	317,95	316	***	***
Roumanie	209	***	169	203
Saint-Marin	***	***	***	0
Slovaquie	***	***	***	***
Slovénie	25	***	***	51
Espagne : Catalogne	120	115	0	110
Espagne : Reste de l'Espagne	407			...
Suède	270		***	...
Suisse	0	3	***	...
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	5	***	***	***
Turquie	201	***	***	...
Ukraine	320	1359	88	1331
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	1396	592		...
Royaume-Uni : Irlande du Nord	255	***	***	
Royaume-Uni : Écosse	406,3	

Remarques – Tableau 20

Arménie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 76 médecins, 9 enseignants et 570 surveillants chargés du périmètre des établissements : 655.

Azerbaïdjan : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 338 médecins, 10 enseignants et 1.710 surveillants chargés du périmètre des établissements. Total : 2.058.

Bosnie Herzégovine – Fédération de Bosnie Herzégovine : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 4 médecins.

Croatie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 10 médecins, 3 enseignants et 44 agents techniques. Total : 57.

Chypre : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 2 médecins, 1 enseignant, 1 travailleur social et 1 psychologue. Total : 6.

France : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 2.048,25 membres du personnel médical et paramédical (parmi lesquels 452,60 font partie du personnel médical et 1.595,60 du personnel non médical) et 403 enseignants (plus 3.897 heures supplémentaires de travail pour les enseignants). Total : 2.451,25 (plus 3.897 heures supplémentaires de travail)

Islande :

(a) Direction centrale de l'Administration Pénitentiaire : Comprend un psychologue déjà comptabilisé dans le Tableau 16 (voir remarques relatives au Tableau 16). Ce psychologue dépend de la Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire et du Contrôle Judiciaire mais travaille essentiellement dans les établissements pénitentiaires.

(d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 1,35 médecins, 4 enseignants et 1 infirmière. Total : 6,35.

Italie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 1.081 médecins, 247 enseignants et 728 infirmières. Total : 2.056.

Lettonie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 65 enseignants et 26 formateurs professionnels. Total : 91.

Liechtenstein : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 3 médecins (ils décident du traitement et prennent contact avec d'autres spécialistes) et 5 (ou plus sur demande) éducateurs sociaux, psychiatres et psychologues. Total : 8.

Lituanie :

(c) Personnel ne travaillant pas dans des établissements pénitentiaires : 163 membres du personnel des Directions Pénitentiaires Régionales, chargés de l'exécution de peines alternatives et de la surveillance de personnes libérées sur parole et 27 membres du personnel du Centre de Formation de l'Administration Pénitentiaire. Total : 190.

(d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 124 enseignants, 4 formateurs professionnels et 23 agents techniques. Total : 151.

Luxembourg : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 28 membres du personnel de santé, 9 enseignants, 26 chômeurs et 1 agent technique. Total : 64.

Moldova : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 41 enseignants.

Pays-Bas : Les données ne concernent que le Service Pénitentiaire.

Norvège :

- (a) Personnel travaillant à la Direction Centrale de l'Administration Pénitentiaire : Le service correctionnel du ministère de la Justice dispose de 45 postes mais ceux-ci sont, collectivement, chargés d'*administrer à la fois les services pénitentiaires et de contrôle judiciaire*. Certaines missions concernent exclusivement la prison ou le contrôle judiciaire tandis que d'autres concernent les deux services. Il est donc impossible d'évaluer le temps consacré par chaque employé à chaque service mais une estimation très aproximative indique que 75 % (sur 47=33,5) de leur temps est consacré aux questions pénitentiaires.
- (b) Personnel travaillant dans les Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire : Semblable au point (a). Il y a 110 postes mais ils sont estimés à 80 % = 88
- (d) Le « modèle d'importation » est utilisé de manière cohérente et tous les services de santé, d'enseignement, etc. sont assurés par l'autorité compétente. Le nombre de personnes concernées varie sensiblement selon la période et l'Administration Pénitentiaire ne collecte pas ces statistiques.

Pologne : Les données se rapportent au 30 septembre 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.

Roumanie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 203 enseignants.

Slovénie : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 40 médecins, 1 enseignant, 1 psychologue et 9 infirmières. Total : 51.

Espagne – Catalogne :

- Les données se rapportent à juin 2004 au lieu du 1^{er} septembre 2004.
- (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 110 médecins.

Espagne – reste de l'Espagne : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : Les données ne comprennent pas les enseignants qui travaillent dans les établissements pénitentiaires des Communautés Autonomes. Les données ne comprennent pas le personnel des Forces de Sûreté (Police et Garde Civile) qui remplissent des fonctions de surveillants du périmètre des établissements.

Ukraine : (d) Personnel travaillant dans des établissements pénitentiaires mais ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 682 enseignants et 649 formateurs professionnels. Total : 1.331.

Tableau 21 Taux d'encadrement des détenus par le personnel de surveillance au 1^{er} septembre 2004

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2004.21

	Nombre total de détenus	Nombre total de membres du personnel de surveillance	Taux d'encadrement des détenus par le personnel de surveillance (nombre de détenus par surveillant)
	(a)	(b)	(c) = a / b
Arménie	2727	91,3	29,9
Azerbaïdjan	18259	(3,3)	...
BH : Fédération de BH	1247	75,3	16,6
BH : Rép. Srpska	977	51,3	19,1
Bulgarie	10935	63,0	173,7
Croatie	2846	56,2	50,6
Chypre	546	86,9	6,3
Danemark	3762	67,5	55,7
Estonie	4565	70,7	64,6
Finlande	3446	54,7	63,0
France	56271	82,6	681,3
Allemagne	79676	74,3	1072,6
Hongrie	16410	45,8	358,2
Islande	115	72,4	1,6
Italie	56090	87,1	643,7
Lettonie	7731	64,4	120,0
Liechtenstein	7	55,0	0,1
Lituanie	7827	53,7	145,7
Luxembourg	548	69,3	7,9
Moldova	10383	55,9	185,7
Pays-Bas	20075	63,2	317,5
Norvège	2975
Pologne	79344	56,4	1407,4
Roumanie	40085	64,1	625,6
Saint-Marin
Slovaquie	9504	67,4	141,1
Slovénie	1126	58,8	19,1
Espagne : Catalogne	7922	59,7	132,6
Espagne : Reste de l'Espagne	51302	71,1	722,0
Suède	7332	73,8	99,4
Suisse	6021	97,6	61,7
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	1747	55,9	31,2
Turquie	71148	82,7	860,8
Ukraine	193489	(54,9)	...
Royaume-Uni : Angleterre et Pays de Galles	74488	67,0	1111,9
Royaume-Uni : Irlande du Nord	1295	67,6	19,2
Royaume-Uni : Écosse	6885	71,5	96,2
<i>Moyen</i>			283,1
<i>Médian</i>			99,4
<i>Minimum</i>			0,1
<i>Maximum</i>			1407,4

Remarques – Tableau 21

Azerbaïdjan et Ukraine : Les chiffres extrêmement bas fournis par ces pays montrent que cette notion n'est pas comprise de la même manière que dans les autres pays. En conséquence, les taux n'ont pas été calculés.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°	INTITULÉ DES TABLEAUX	PAGE N°
Tableau 1	Situation dans les établissements pénitentiaires au 1 ^{er} septembre 2003	
Tableau 1.2	Situation des établissements pénitentiaires au 1 ^{er} septembre 2004 par taux de détention décroissant	
Tableau 1.3	Évolution des populations carcérales entre 1999 et 2004	
Tableau 1.4	Taux d'accroissement et de décroissance des populations carcérales au cours des douze derniers mois (2003-2004)	
Tableau 1.5	Catégories comptabilisées dans le nombre total de détenus	
Tableau 2	Structure d'âge des populations carcérales	
Tableau 3	Femmes détenues et détenus étrangers	
Tableau 4	Statut juridique des populations carcérales (effectifs) au 1 ^{er} septembre 2003	
Tableau 5	Statut juridique des populations carcérales (pourcentages et taux) au 1 ^{er} septembre 2003	
Tableau 6	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1 ^{er} septembre 2003 (effectif)	
Tableau 7	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages)	
Tableau 8	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (effectifs)	
Tableau 9	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages)	
Tableau 10	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2003 (pourcentages cumulés)	
Tableau 11	Répartition des détenus condamnés (condamnation définitive) à moins d'un an selon la longueur de la peine prononcée au 1 ^{er} septembre 2004 (pourcentages)	
Tableau 12	Flux d'entrées en établissements pénitentiaires en 2003	
Tableau 13,1	Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de journées de détention	
Tableau 13,2	Indicateur de la durée moyenne de détention en 2003, basé sur le nombre total de détenus au 1 ^{er} septembre 2003	

- Tableau 14** Évasions de détenus en 2003
- Tableau 15.1** Décès en établissements pénitentiaires (y compris les suicides)
- Tableau 15.2** Types de décès et suicides comptabilisés dans le Tableau 15.1
- Tableau 16** Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires
- Tableau 17** Personnel travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires
- Tableau 18** Personnel travaillant à plein temps et à temps partiel dans les établissements pénitentiaires sur la base d'équivalents plein-temps (effectifs)
- Tableau 19** Personnel travaillant à plein temps et à temps partiel dans les établissements pénitentiaires sur la base d'équivalents plein-temps (pourcentages)
- Tableau 20** Autres catégories de personnels
- Tableau 21** Taux d'encadrement des détenus par le personnel de surveillance